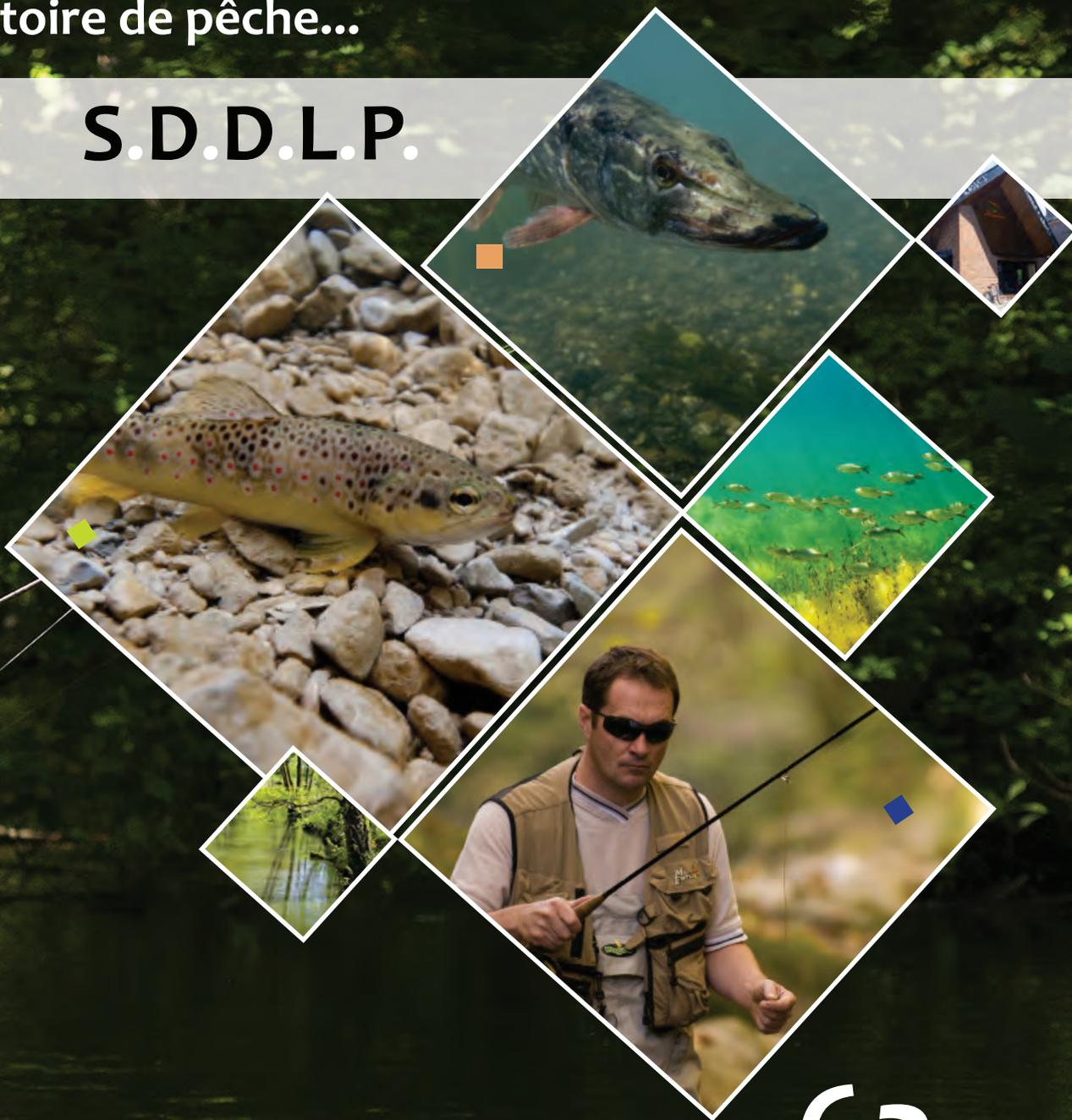


Le Pas-de-Calais,
Territoire de pêche...

S.D.D.L.P.



62

➤ Territoire ➤ Diagnostic ➤ Stratégie

Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

Nos partenaires techniques et financiers





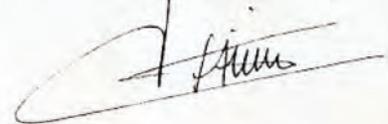
Alors que les activités de pleine nature (randonnée, canoë, vélos...) sont en pleine expansion, la pêche de loisir semble peiner à retrouver son âge d'or. Dans ce contexte et pour structurer son sursaut, il est important d'identifier ses forces et faiblesses pour définir des points d'appui nécessaires à l'amélioration de l'offre pêche. Le diagnostic réalisé en amont du sddlp permettra sans aucun doute de trouver des pistes d'actions à mettre en place pour faire venir le grand public dans le monde de la pêche et redonner à celui-ci ses lettres de noblesse. La pêche sera également pérenne si les milieux sont respectés et utilisés de façon raisonnée. Sans la demande sociale des pêcheurs, les milieux aquatiques et les territoires d'eau ne seraient pas nécessairement des centres d'intérêt.

Facteur de lien social, la pêche est une activité populaire, intergénérationnelle, toutes catégories socio-professionnelles confondues, participant à l'animation des territoires et favorisant la réappropriation par nos habitants, des zones humides et territoires d'eau.

En outre, la pêche participe de façon significative au développement économique et touristique local (emplois, tourisme, magasins de pêche...). A l'échelle nationale, La pêche de loisir est au centre d'une filière socio-économique valorisée à plus de deux milliards d'euros au bénéfice des territoires. Ce sont des centaines d'emplois et de commerces de proximité qui sont induits par notre activité dans le Pas-de-Calais. Les structures associatives de la pêche de loisir se mobilisent quotidiennement sur leurs territoires et dans toutes les instances concernées afin de défendre les cours d'eau, la biodiversité, et la pêche de loisir. Un tourisme pêche durable s'exerce obligatoirement par une gestion des milieux aquatiques. Il est donc fondamental d'associer les pêcheurs à la gestion des territoires d'eau et des nombreux milieux aquatiques du département. De trop nombreux milieux aquatiques sont encore gérés uniquement à des fins hydrauliques ou pour des segments aériens de leur biodiversité et plus rarement pour leur biodiversité aquatique.

A présent, il nous reste à nous organiser pour démontrer que la pêche est capable de s'ouvrir, de se rendre plus lisible ou visible, de proposer un tourisme pêche de qualité sur nos territoires... Je ne désespère pas que la pêche soit perçue comme un moyen de gestion des milieux aquatiques et pas seulement comme un usage qui vient se superposer à d'autres, notamment sur les espaces gérés par les collectivités locales et ceux du département.

Pascal SAILLIOT
Président de la FDAAPPMA62



A travers la rédaction de son Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDLDP), la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais (FDAAPPMA62) souhaite affirmer sa politique de modernisation et de développement du loisir pêche.

Ce travail qui est le fruit d'une réflexion concertée des acteurs départementaux de la pêche de loisir, a permis d'établir un diagnostic précis et de définir les attentes des pêcheurs afin de répondre au développement du loisir pêche, en y intégrant les enjeux de protection et de surveillance des milieux.

Ainsi, le SDDLDP du Pas-de-Calais s'articule autour des 3 grands enjeux :

- Développer et moderniser le loisir pêche à l'échelle départementale ;
- Former et accompagner les gestionnaires des associations agréées ;
- Communiquer et sensibiliser les pêcheurs et le grand public .

Chaque enjeu étant lui-même décliné par plusieurs axes de développement qui précisent les actions concrètes à mener dans le temps pour atteindre le/les objectifs fixés. Ainsi, le SDDLDP62 se décline en 18 fiches qui permettront de cadrer les missions futures du Pôle Communication – Halieutisme de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais.

Mot du Président	3
Résumé	4
PARTIE I : CONTEXTE	8
I. Le Département du Pas-de-Calais.....	9
II. Le tourisme régional.....	10
1. Les acteurs du tourisme	10
a. Le comité régional du tourisme	10
b. Les agences du développement touristique..	10
c. Les Pays	10
d. Les offices de tourisme.....	11
2. Structuration du tourisme pêche dans le Pas-de-	
Calais.....	12
a. Les hébergements touristiques	12
b. Le tourisme pêche en Pas-de-Calais.....	12
III. Des milieux aquatiques riches et diversifiés	13
IV. La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux	
Aquatiques du Pas-de-Calais	14
V. Le réseau des Associations Agréées pour la Pêche	
et la Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-	
Calais	15
IV. Les autres structures du loisir pêche.....	16
1. Les clubs de pêche.....	16
2. Les Ateliers Pêche Nature (APN).....	17
PARTIE II : DIAGNOSTIC	18
I. Le Schéma de vocation piscicole et halieutique du	
Pas-de-Calais.....	19
II. Caractérisation du réseau des pêcheurs du Pas-	
de-Calais	20
1. Le sondage auprès des pêcheurs	20
2. Le profil type du pêcheur du Pas-de-Calais	23
3. Les attentes des pêcheurs du Pas-de-Calais	24
a. La fidélité des pêcheurs à leur AAPPMA.....	24
b. Les motivations des pêcheurs	25
III. Caractérisation du réseau associatif du loisir	
pêche	30
1. Focus sur la première catégorie piscicole.....	33
2. Focus sur la seconde catégorie piscicole.....	34
3. Focus sur la catégorie mixte.....	35
4. La réciprocité départementale	35
5. Le tourisme pêche.....	37
a. Cartes journalières.....	37
b. Cartes hebdomadaires.....	42
IV. Audit des actions menées en faveur de	
l'halieutisme	40
1. Les actions du pôle communication	
halieutique de la FDAAPPMA62	40
a. Mission n°1 : Gestion et animation du réseau	
AAPPMA	40
b. Mission n°2 : Promotion du loisir pêche	40
c. Mission n°3 : Sensibilisation/Education à	
l'Environnement du grand public.....	41
d. Mission n°4 : Gestion/Animation des lots de	
pêche gérés par la FDAAPPMA62	41
e. Mission N°5 : Communication.....	42
2. Problèmes rencontrés.....	43
V. Les atouts et faiblesses du territoire pour le	
développement du loisir pêche.....	46
1. Les faiblesses du territoire.....	46
a. L'offre pêche privatisée.....	46
b. L'anthropisation du réseau hydrographique	
départemental	47
c. Le contexte social du Pas-de-Calais.....	47
d. Le lobby pêche.....	47
e. Les contraintes d'espaces	48
2. Les atouts du territoire pour le développement	
du loisir pêche	49

SOMMAIRE (suite)

PARTIE III : ENJEUX 50

Enjeu N°1 : Développer et moderniser le loisir pêche à l'échelle départementale 51

Enjeu n°2 : Former et accompagner les gestionnaires d'AAPPMA 52

Enjeu n°3 : Animer et sensibiliser le grand public et les pêcheurs.....53

PARTIE IV : FICHES ACTIONS 54

Enjeu N°1 : Développer et moderniser le loisir pêche à l'échelle départementale

Axe N°1 : Développer et pérenniser la réciprocité départementale en 1^{ère} catégorie..... 55

Axe N°2 : Développement de l'application «pêche62» ... 56

Axe N°3 : Simplifier l'accès aux parcours de pêche.....57

Axe N°4 : Optimiser l'offre de pêche fédérale.....58

Axe N°5 : Développer le tourisme pêche.....59

Axe N°6 : Créer un partenariat avec les clubs de pêche existant.....60

Axe N°7 : Optimiser et développer le réseau de dépositaires.....61

Axe N°8 : Définir le rôle et perspective des Ateliers Pêche Nature.....62

Axe N°9 : Optimiser l'accès au loisir pêche aux personnes en situation de handicap.....63

Enjeu n°2 : Former et accompagner les gestionnaires d'AAPPMA

Axe N°1 : Elaborer un document d'aide à la gestion d'AAPPMA64

Axe N°2 : Organiser des sessions de formation auprès du conseil d'administration des AAPPMA.....65

Axe N°3 : Effectuer un bilan administratif de chaque AAPPMA dans le but de mieux accompagner la gestion de chaque entité66

Axe N°4 : Former les gestionnaires à l'utilisation de l'outil informatique67

Enjeu n°3 : Animer et sensibiliser le grand public et les pêcheurs

Axe N°1 : Définir un plan de communication permettant de diffuser et de valoriser les informations directement auprès des pêcheurs68

Axe N°2 : Fidéliser un réseau actif de bénévoles volontaires69

Axe N°3 : Définir un programme de sensibilisation du grand public à la protection des milieux aquatiques et au loisir pêche70

Axe N°4 : Fidéliser un réseau actif de bénévoles volontaires71

Axe N°5 : Participer aux événementiels organisés en France et à l'étranger 72

PARTIE VI : PLANNIFICATION ET STRATEGIE D'INTERVENTIONS 74

1. Définition d'un contexte halieutique76

2. Stratégie d'action à l'échelle des contextes halieutiques, par ordre de priorité77

PARTIE V : PLANNIFICATION ET STRATEGIE D'INTERVENTIONS 78

Enjeu N°1 : Développer et moderniser le loisir pêche à l'échelle départementale 79

Enjeu n°2 : Former et accompagner les gestionnaires d'AAPPMA80

Enjeu n°3 : Animer et sensibiliser le grand public et les pêcheurs81

Tableau des investissements82

ANNEXES 83

Listing des Offices de Tourisme84

Listing des Hébergements labellisés pêche.....85

Listing des Ateliers Pêche Nature.....85



PARTIE I : CONTEXTE

I. Le Département du Pas-de-Calais



Au cœur de l'Europe, à proximité immédiate des plus grandes capitales : Paris, Londres, Anvers, Amsterdam, Bruxelles, Bonn, La Haye, Genève,... le Pas-de-Calais bénéficie d'une situation géographique stratégique très enviée, d'autant plus qu'il compte deux grands ports maritimes (Calais et Boulogne) et l'un des réseaux fluviaux le plus dense de France. La Grande-Bretagne n'est qu'à 35km, à vol d'oiseau! Cette position géographique lui assure, naturellement, une place de premier rang dans le transit européen.

Bordé par la Manche, ses côtes forment la majorité de la façade maritime des Hauts-de-France. L'Ouest du département du Pas-de-Calais borde la Manche sur 120 km entre Calais et Berck sur Mer. Il s'agit de la Côte d'Opale faite de paysages variés : longues plages de sable fin, dunes et marais, mais aussi grandes falaises dont les plus impressionnantes sont le Cap Blanc-Nez (132 mètres) et le Cap Gris-Nez (50 mètres). Le centre du département est fait de vallées et de marais. Cette région de campagne verdoyante est appelée : le marais Audomarois et les 7 Vallées. L'Est du Pas-de-Calais est occupé par le bassin minier de Lens, ses pyramides noires et ses terrils.

Alliance légendaire entre les influences de la mer et les racines de la terre, le Pas-de-Calais présente un paysage plein de contrastes qui mêle le vert éclatant de ses prés, à la couleur gris bleuté des vagues.

Anciennement rattaché à la région Nord-Pas-de-Calais, il appartient aujourd'hui à la grande région Hauts-de-France. Le Pas-de-Calais s'étend sur 6 671 km², soit 21,0 % de la superficie régionale. C'est le département qui comporte le plus de communes en France : 891 communes. Le département est découpé en 7 arrondissements et 39 cantons.

Sa préfecture est Arras (40 970 habitants), et ses sous-préfectures sont situées sur les communes de Calais (76 402 habitants), Boulogne-sur-Mer (42 476 habitants), Lens (31 398 habitants), Béthune (25 413 habitants), Saint-Omer (14 164 habitants) et Montreuil-sur-Mer (2 132 habitants).

II. Le tourisme régional

A nouvelle région, nouvelle destination touristique.

Les atouts de la région Hauts-de-France sont riches et variés : un littoral préservé et animé, des villes au grand dynamisme culturel et au patrimoine chargé d'histoire, des destinations rurales de ressourcement...

Les activités proposées, les hébergements touristiques et les offres de séjour favorisent les courts-séjours tout comme les vacances prolongées. Grâce à sa position stratégique, au cœur de l'Europe du Nord-Ouest et du triangle Londres, Paris, Bruxelles, le Pas-de-Calais peut potentiellement être la destination privilégiée de 45 millions de touristes dans un rayon de 250 km (dont 4 millions d'habitants dans la région) et 100 millions dans un rayon de 300 km.

A noter que l'ancienne région Nord - Pas-de-Calais était la huitième région touristique française.

En 2015,
175 millions de passages annuels dans la région justifiés soit par le tourisme de loisir, culturel ou d'affaire.

1. Les acteurs du tourisme

La Fédération départementale de pêche peut à ce jour s'appuyer sur différents acteurs du tourisme afin de faire la promotion et développer le loisir pêche.

a. Le comité régional du tourisme (CRT)

Le comité régional du tourisme est un organisme institutionnel ayant pour missions l'observation, l'organisation du tourisme, et la promotion de la région au niveau national et/ou à l'étranger. Ce comité met à la disposition des touristes toutes les informations et renseignements touristiques relatifs à leur territoire sous formes de brochures, magazines, sites web et bureaux d'informations. D'autres missions lui sont allouées comme l'observation économique du secteur d'activité touristique, le schéma régional touristique et l'organisation des professionnels, des filières et métiers du tourisme.

c. Les Pays

Les Pays désignent un territoire présentant une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi. Ils sont des acteurs en matière de développement local sur le territoire français, particulièrement en milieu rural. Ils peuvent être représentés et gérés sous différentes formes : syndicats mixtes, associations, groupements d'intérêt public. En Artois Picardie, on dénombre 8 Pays différents qui couvrent le département : Pays d'Artois, Pays Boulonnais, Pays Calaisis, Pays Lys Romane, Pays Montreuillois, Pays de Saint-Omer, Pays des Sept Vallées et Pays du Ternois.

b. Les agences du développement touristique (ADT)

Ces associations de loi 1901 rassemblent au sein de leurs instances, les principaux opérateurs touristiques du Département ainsi que les collectivités. Leurs missions est d'accompagner les porteurs de projets qu'ils soient professionnels, ou faisant parti des collectivités mais également de promouvoir certaines destinations touristiques allant même jusqu'à commercialiser des séjours et excursions. Ils peuvent donc aider au développement de projets touristiques, pour avoir des indicateurs de fréquentation ou de mobilité pertinents, pour labelliser, pour communiquer mais aussi pour renseigner sur les activités touristiques d'un département.

d. Les offices de tourisme

Les offices de tourisme sont des organismes de promotion qui facilitent les séjours touristiques des communes et toutes destinations touristiques. Ils assurent quatre missions principales :

- l'accueil ;
- l'information ;
- la promotion touristique ;
- la coordination des socio-professionnels ;

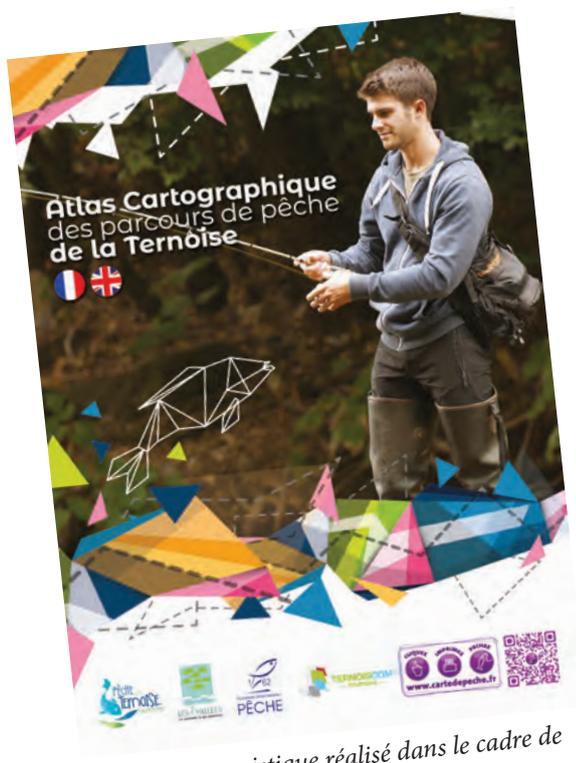
Les offices de tourisme sont dotés de conseillers en séjours capables d'orienter les touristes, de les aider dans les recherches d'hébergements, de restauration, de loisirs et autres, afin de faire découvrir les richesses du territoire. En 2018, on dénombre 42 offices du tourisme dans le Pas-de-Calais (Cf. annexe N°1).

2. Structuration du tourisme pêche dans le Pas-de-Calais

a. Les hébergements touristiques

Avec 258 800 lits touristiques en Nord-Pas de Calais, l'offre d'hébergement régional est dense et variée. Afin de favoriser l'accueil des pêcheurs et proposer des services adaptés à leur pratique, un label et une charte de qualité ont été élaborés par la Fédération Nationale de la pêche en France (FNPF). Cette charte est déclinée au niveau départemental par la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. L'hébergement en mesure d'accueillir le pêcheur répond à différents critères d'accueil, de services (location de matériel, paniers repas, ...) et d'accessibilité à la pratique (vente de cartes de pêche sur place, ...).

En 2018, on dénombre 5 hébergements labellisés « pêche » sur le département du Pas-de-Calais. L'ensemble de ces hébergements étant situés sur le bassin versant de la Canche (Cf. Annexe N°2).



Dépliant touristique réalisé dans le cadre de Pêche en Ternoise

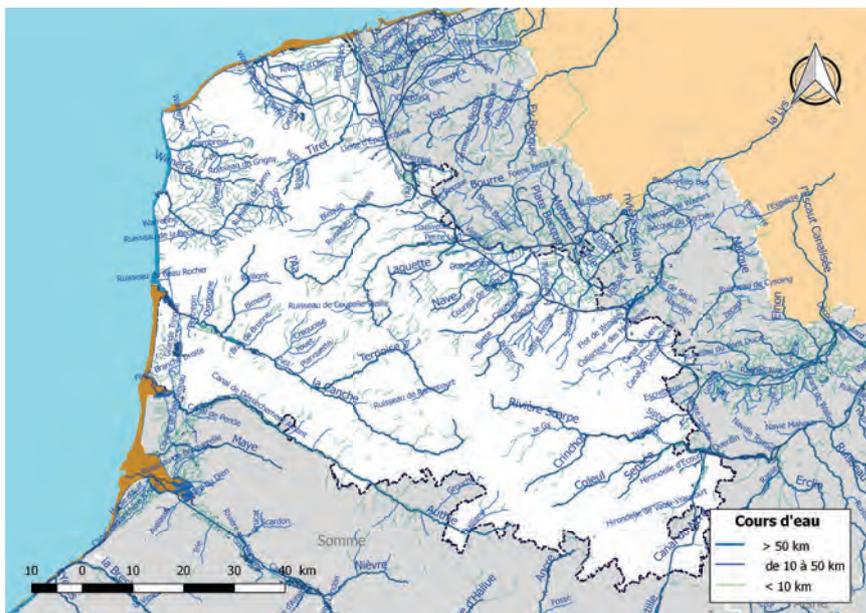
b. Le tourisme pêche en Pas-de-Calais

Le tourisme pêche en Pas-de-Calais semble sous développé. Néanmoins, la Fédération a initié la démarche « Pêche en Ternoise » dans le but de dynamiser et de communiquer sur le potentiel halieutique de ce cours d'eau. « Pêche en Ternoise » a été permis grâce à la mise en commun des parcours de pêche de trois associations agréées réciprocitaires qui gèrent plus de 37 Km de berges, sur un cours d'eau réputé pour sa densité de truites Fario issues de la reproduction naturelle ainsi que la présence d'espèces amphihalines comme la truite de mer ou le saumon Atlantique.

III. Des milieux aquatiques riches et diversifiés

Le réseau hydrographique du Pas-de-Calais fait partie intégrante du bassin hydrographique Artois-Picardie et compte 2100 Km de rivières et plus de 200 km de voies navigables. Sa superficie est de 5700 Km².

On distingue au Nord, les cours d'eau qui s'écoulent directement ou indirectement dans la Mer du Nord : l'Aa, la Hem, et au Sud, ceux qui s'écoulent dans la Manche : la Canche et l'Authie. Les cours d'eau du Boulonnais appartiennent à l'entité particulière appelée « Boutonnaire du Boulonnais », affleurement jurassique sous le crétacé, relativement imperméable, encadré par les coteaux calcaires.



Source : wikipedia.org

Ce relief, pourtant de faible amplitude, joue un rôle capital dans la répartition des précipitations. Celles-ci, en moyenne de l'ordre de 700 à 750 mm par an, peuvent être très variables selon les années et les lieux. Les secteurs les plus arrosés se situent sur les plateaux du Haut Boulonnais et du Haut Artois. Les autres secteurs peuvent être jusqu'à deux fois moins arrosés. Le sous-sol crayeux du bassin Artois-Picardie favorisant l'infiltration, les débits des rivières sont relativement faibles par rapport à la surface des bassins versants.

Ainsi dans une large moitié Sud-Ouest, la densité du réseau hydrographique est faible et les débits des cours d'eau sont fortement influencés par la nappe d'eau souterraine qui participe aux débits des cours d'eau des contextes calcaires (Canche, Authie, Lys, AA, Hem). Cependant, selon les saisons, les échanges entre rivières et nappes peuvent évoluer. En période d'étiage, le débit des rivières est soutenu par le drainage des nappes. Lors des séquences pluvieuses, la tendance s'inverse, les hautes eaux de la rivière rechargent la nappe.

Ce lien avec les eaux souterraines permet d'avoir des variations et débits relativement faibles entre la période d'étiage et la période des hautes eaux. Cependant, cela ne doit pas masquer les disparités qui peuvent exister sur le département. Quelques secteurs se distinguent par une densité très forte du réseau hydrographique telle que la Flandre maritime avec l'appendice du marais de St-Omer. Ces disparités entraînent des comportements très différents, notamment dans les situations extrêmes (crues ou étiages).

En effet, les crues sont rapides dans les bassins où la concentration du ruissellement s'accélère à cause des pentes et de la nature du sol : c'est le cas des cours d'eau du Boulonnais. C'est aussi dans ces bassins que l'on observe les étiages les plus sévères.

40 espèces piscicoles ont été recensées dans les cours d'eau et canaux du Pas-de-Calais dont 70% sont considérées comme natives, 28% d'intérêt patrimonial et 10 sont des espèces protégées ou identifiées comme menacées par différents textes comme la liste rouge de l'UICN, les annexes de la Convention de Berne, de la Convention Internationale sur le Commerce des espèces (CITES), de la Directive Habitat. Ces espèces sont réparties au sein de 12 familles, la plus représentée étant la famille des Cyprinidés (43% des espèces). A noter la présence avérée de 7 espèces migratrices amphihalines (saumon Atlantique, truite de mer, lamproie fluviatile, lamproie marine, anguille européenne, alose feinte) au sein du réseau hydrographique du Pas-de-Calais qui représentent un enjeu patrimonial majeur et l'émergence d'une pêche qualitative et spécialisée.

IV. La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Pas-de-Calais

Créée en 1942, la FDAAPPMA62 est née de la volonté d'encadrer la pratique de la pêche, loisir fortement ancré dans le Pas-de-Calais. Devenue établissement à caractère d'utilité publique et association agréée au titre de la protection de l'environnement, elle est désormais reconnue comme un gestionnaire privilégié des milieux aquatiques. En effet, la faune piscicole est l'indicateur reconnu de la qualité des milieux et de la biodiversité. Dotée d'une compétence technique, elle mène des actions en faveur des écosystèmes aquatiques au niveau local avec ses A.A.P.P.M.A, ou de manière plus globale en collaboration avec des partenaires institutionnels ou associatifs. Par ailleurs, association de loisir, elle gère ses propres lots de pêche de 1ère catégorie du Domaine Public ainsi que 6 étangs fédéraux représentant environ 70 ha d'eau (dont les étangs de Contes).

La FDAAPPMA du Pas-de-Calais compte 3 pôles de compétences



Sensibilisation et
Loisir Pêche



Connaissance



Restauration
écologique

Les missions relatives au loisir pêche :

- coordonner et soutenir les activités des AAPPMA adhérentes,
- assurer la récupération auprès des AAPPMA et le versement à la Fédération Nationale de la Pêche en France et la Protection du Milieu Aquatique (FNPF) du produit de la Cotisation Pêche Milieux Aquatiques (CPMA),
- concourir avec toutes les administrations intéressées à l'organisation de la pratique de la pêche et à toutes les actions en faveur de la promotion du loisir pêche,
- élaborer et mettre en œuvre un Schéma Départemental de Développement du Loisir-Pêche (SDDLDP),
- veiller à l'application de la réglementation dans toutes les eaux libres entrant dans son champ d'application,
- représenter les intérêts piscicoles auprès des divers organismes départementaux, régionaux et nationaux,
- réaliser des actions de surveillance du patrimoine piscicole des cours d'eau et plans d'eau et de contrôle au titre de police de la pêche,
- informer sur les opérations de repeuplement, sur la pratique de la pêche et sur la création de piscicultures.

Les missions relatives à la protection du milieu aquatique :

- protéger les milieux aquatiques et mettre en valeur le domaine piscicole départemental,
- élaborer et mettre en œuvre un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG),
- effectuer tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole, tels que des opérations de repeuplement ou encore la restauration de zones de frayère,
- assurer l'information et l'éducation en matière de protection des milieux aquatiques.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais compte 12 salariés.

La FDAAPPMA 62 en chiffres

- 80 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
- 24822 cartes vendues en 2018

V. Le réseau des Associations Agréées

De manière statutaire, les associations affiliées à la FDAAPPMA62 ont pour objet de détenir et de gérer des droits de pêche sur les domaines publics et privés de L'Etat, des collectivités locales, des propriétaires privés et éventuellement sur ses propres propriétés.

Elles participent activement à la surveillance des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole à travers différentes missions telles que la lutte contre le braconnage, toutes les formes d'altération de l'eau et des milieux aquatiques, la pollution des eaux et la destruction des zones essentielles à la vie aquatique. Enfin, elles participent également à la sauvegarde, à la protection et à la restauration de la biodiversité.

L'ensemble des associations sont tenues de mettre en œuvre un plan de gestion piscicole et porter des actions de développement du loisir pêche, en cohérence avec les orientations nationales et départementales. Elles peuvent également effectuer sous réserve d'obtention des autorisations, tous travaux et interventions de mise en valeur piscicole.

Le département du Pas-de-Calais compte, en 2018, 80 associations agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques dont la répartition se définit de la sorte :

- 62 AAPPMA de 1ère catégorie ;
- 14 AAPPMA de 2nd catégorie ;
- 4 AAPPMA dites « mixtes » ;

Les droits de pêche détenus et gérés par ces associations représentant environ 980 km de cours d'eau de 1ère catégorie et 270 km de voies d'eau en 2nde catégorie.

1. Les clubs de pêche

Le réseau halieutique du Pas-de-Calais est également composé de clubs de pêche qui assurent la promotion du loisir pêche. Ces structures indépendantes, n'étant pas rattachées à une aappma, attirent notamment les jeunes générations de pêcheurs initiés ou non. La principale particularité de ces structures est de faire la promotion du loisir autour d'une technique de pêche précise, regroupant ainsi les mêmes passionnés. Le tableau présenté ci-dessous liste les clubs existants en 2018 sur le département :



Les carapistes Audomarois	Les Moucheurs des 7 Vallées	Team Sensas goujon Lensois
Les carapistes du Boulonnais	Club Mouche Wimille	Les amis pêche compétition 62
Club Carplake	Club mouche 62	Team Fisher 62
Calais Carpe Loisir		Team Sensas Hénin-Beaumont
Carp'style 62		Team Sensas Percots Béthunois
Carpistes62		Team Sensas a MATCH
Les carapistes du 62		Team pêcheurs Laboursois
Team carpe Béthunois		Union Arquoise Section Concours
La Carpe Divionnaise		La Gaule Calaisienne
		Ablette Brebisienne Section Concours
		Les Pêcheurs Audomarois
		Team Sensas Gardon Vermellois, section Concours

Fishing plurielles : Multi-pêches regroupant uniquement des femmes

A la lecture du tableau, les clubs de pêche à la carpe occupent une large place au sein des clubs départementaux. Les autres techniques représentées étant la pêche à la mouche et la pêche au coup. Il est également à noter l'absence ou la méconnaissance de clubs associatifs de pêche aux carnassiers, sur le département.

2. Les Ateliers Pêche Nature (APN)

Les Ateliers Pêche Nature (APN) sont des structures d'animations bénévoles dépendant des AAPPMA et validées par le président de la Fédération départementale. Ils ont pour mission de faire découvrir la pêche et d'assurer l'initiation aux techniques de pêche en direction des différents publics, scolaires exceptés. Ils constituent à cet égard un lieu d'échange intergénérationnel et de convivialité.

Les Ateliers Pêche Nature ont pour objectif de permettre au pêcheur de pratiquer la pêche en ayant un comportement fondé sur :



- le respect du poisson, dont la pêche effectuée dans les règles d'un art résultant de la connaissance de ses modes de vie et de ses techniques de capture raisonnée.
- la conscience du caractère fragile et irremplaçable des milieux aquatiques, de leur faune, de leur flore, des paysages qui leur sont associés, éléments d'un patrimoine environnemental indispensable à la qualité de la vie, à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme ;
- le respect de soi-même et d'autrui, qui doit inspirer le comportement du pêcheur à l'égard des autres usagers de l'eau et de son environnement ;

- la connaissance du rôle des structures associatives et des missions d'intérêt général que la loi leur confie.

A ce jour, le département du Pas-de-Calais compte 4 Ateliers Pêche Nature en 2018 (Cf. annexe 3)



**PARTIE II :
DIAGNOSTIC**

Le Schéma de Vocation Piscicole et Halieutique du Pas-de-Calais (SVPH62), rédigé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), était un document précurseur permettant de poser un regard sur le poids et l'organisation de la pêche avant l'apparition des grandes lois sur l'Eau qui ont modifié significativement les rôles et statuts des AAPPMA.

En 1991, le SVPH62 listait les constats suivant concernant l'état de santé des milieux aquatiques :

- ◆ une dégradation de la qualité de l'eau causée par la présence de métaux lourds et des phénomènes d'eutrophisation aiguë ;
- ◆ une production piscicole disproportionnée (36 piscicultures pour 2500 T/an), dont 24% de la production (600 T/an) étaient destinés aux rempoissonnements des parcours AAPPMA, dans l'ignorance totale des capacités d'accueil des milieux ;
- ◆ une réduction des surfaces en herbe (19% de surfaces perdues en 10 ans) sur un territoire où les terres agricoles utilisées représentaient 75% du territoire départemental.

Les peuplements piscicoles inventoriés faisaient état d'un appauvrissement général avec l'information complémentaire que les cheptels de salmonidés migrateurs étaient proches des seuils critiques de disparition. Le SVPH nous informe également que les espèces les plus prisées de seconde catégorie étaient faiblement représentées, encore que le brochet observait une nette progression.

Concernant la pratique du loisir pêche, le SVPH nous informe qu'en 1991 :

- ◆ la notion d'association de pêche n'intégrait pas la composante «protection des milieux aquatiques» puisque dénommée Association Agréée Pour la Pêche ;
- ◆ le département comptait 1 pêcheur pour 36 habitants ;
- ◆ le nombre total de pêcheurs était de 57000 en 1975 pour atteindre 36000 en 1989 (soit 40% de baisse d'effectifs en 14 ans) ;
- ◆ on dénombrait 99 AAPPMA sur le Département avec quelques actions « pilotes » de regroupement partiel provoquées par l'impulsion des sociétés dynamiques, dès 1986 ;
- ◆ les AAPPMA de 2^e catégorie concentraient en moyenne un millier de pratiquants dont 90% étaient issus des grandes agglomérations ;
- ◆ les AAPPMA de 1^{ère} catégorie, très nombreuses et de faible taille, regroupées quant à elles 50 adhérents en moyenne dont seulement 10% à 20% étaient issus du milieu rural ;

L'apparition des phénomènes d'érosion agricole et d'augmentation de la charge sédimentaire des cours d'eau y sont ici particulièrement mis en avant ;

- ◆ la forte tradition d'aménagement hydraulique du territoire dégradant le potentiel biologique et paysager des cours d'eau ;
- ◆ le désengagement des propriétaires riverains dans leurs obligations réglementaires d'entretien ;
- ◆ la présence d'ouvrages hydrauliques perturbant significativement la libre circulation piscicole et sédimentaire.

- ◆ « la bonne gestion en 1^{ère} catégorie ne pouvait pas être mise en œuvre tant que les A.A.P.P restent divisées et repliées sur elles-mêmes » ;
- ◆ le non-respect des statuts associatifs qui leur étaient imposés ;
- ◆ 80 à 100% du budget des associations était destiné au financement des rempoissonnements ;
- ◆ la limite journalière était fixée à 15 truites. Les rempoissonnements en truites adultes pouvant dépasser le triple des capacités de producti offertes par les cours d'eau ;
- ◆ le morcellement important des lots de pêc freinait la mise en place des actions de gesti piscicole ;
- ◆ le coût de location d'un mètre de berge pouv atteindre 10 Francs.

A l'énoncé des différents constats réalisés en 1991, force est de constater qu'à ce jour, malgré de nombreuses avancées scientifiques dans la connaissance de la fonctionnalité des milieux aquatiques, des efforts conséquents de restauration menés par les structures qui œuvrent pour la restauration des milieux, le loisir pêche est resté en stagnation où la plupart des problématiques posées 27 ans en arrière, peuvent encore pour la plupart se vérifier aujourd'hui. Le tableau comparatif synthétique illustre parfaitement cette situation.

	Comparatif sur une période de 27 ans	
	1991	2018
Ratio pêcheur / nombre d'habitants	1 pêcheur pour 36 habitants (pop. totale estimée : 1 296 000)	1 pêcheur pour 61 habitants (pop. totale : 1 472 589)
Nombre de pêcheurs	36 000	24 000
Nombre d'AAPPMA	99	80
Limite de prises journalières en première catégorie	15	6
Coût de location d'un mètre de berge	1.52 € (10 Francs = Coût maximum)	0.8 € (Coût moyen)
Prix du permis de pêche	1ère catégorie : 61 euros (400 francs) 2nd catégorie : 27.5 euros (180 francs)	1ère catégorie : 73 euros 2nd catégorie : 73 euros



1. Le sondage auprès des pêcheurs

Un sondage effectué par la FDAAPPMA62 a permis d'interroger les pêcheurs afin de dresser le portrait type de nos pratiquants mais également de lister et pondérer leurs attentes vis-à-vis de l'évolution du loisir pêche.

742 pêcheurs ont apportés leur contribution au sondage. 91% d'entre-eux (651 pêcheurs) ont adhéré en 2016, à une AAPPMA du Pas-de-Calais. Parmi ces pêcheurs, 34% sont des pêcheurs de 1ère catégorie (251 adhérents) et 66% sont des pêcheurs de seconde catégorie (490 adhérents).

Il est également à noter que 9% des contributions (62 pêcheurs) proviennent d'adhérents des départements voisins (Nord, Somme, Oise) dont 72% disposaient d'une carte Interfédérale et donc étaient susceptibles de venir pêcher dans le Pas-de-Calais, grâce au système de réciprocité nationale.

D'une manière générale, les participants possédaient pour 51% une carte majeure départementale contre 42% en possession d'une carte Interfédérale. Les cartes femmes, journalières et mineurs représentant respectivement 1%, 2% et 3% des personnes sondées. Enfin, les personnes pêchant grâce à une carte Découverte (-12 ans) et hebdomadaire représentent moins de 1% des participants.

La forte représentativité de ces personnes ayant acheté des cartes majeures et interfédérales nous indique donc que la grande majorité des personnes sondées pratique le loisir pêche de manière suffisamment fréquente pour justifier l'achat d'une carte « annuelle » et donc d'avoir des attentes réelles et fondées sur l'évolution du loisir pêche.

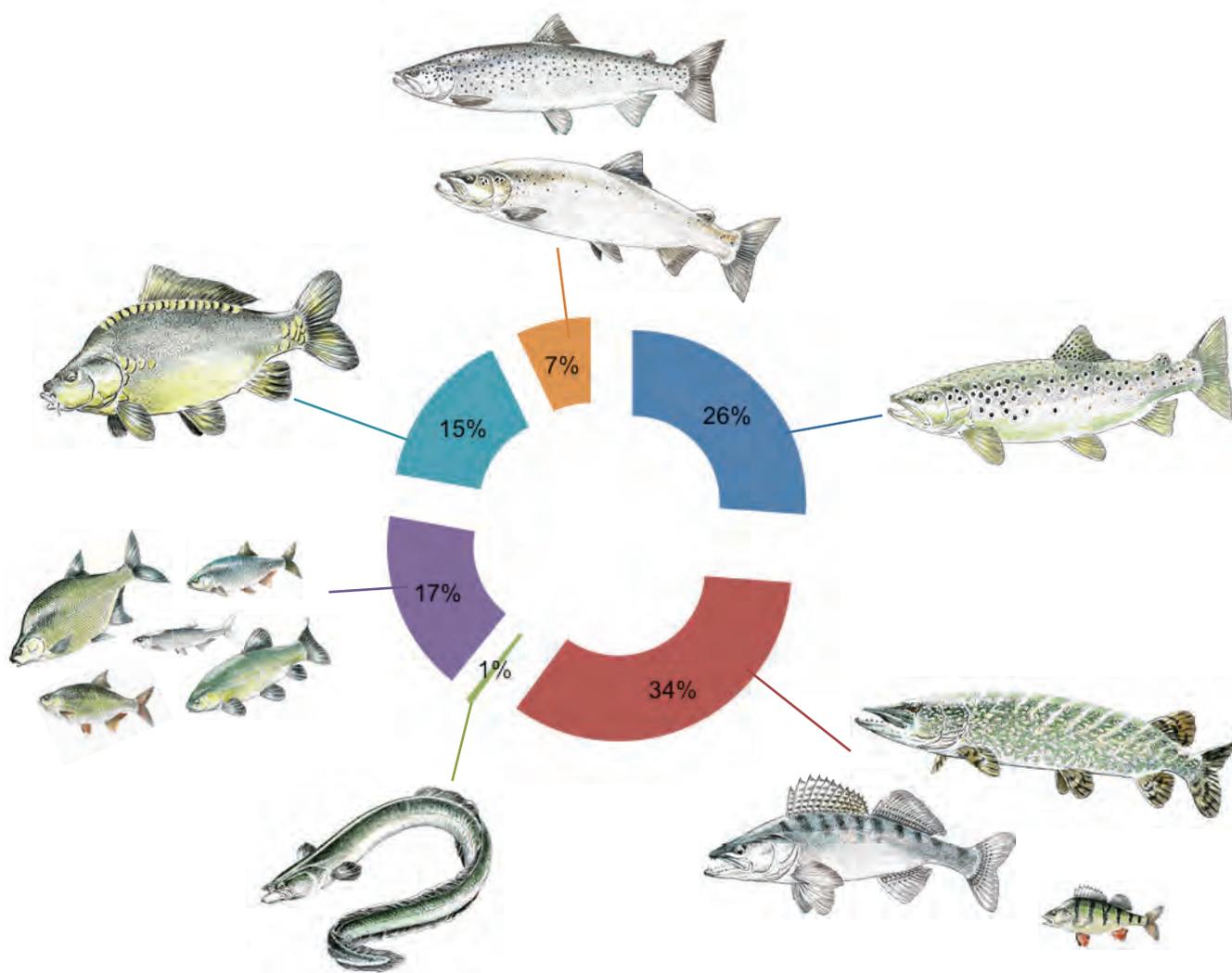
L'âge moyen des personnes ayant participé au sondage était de 41 ans, avec une plage d'âges s'étendant de 11 à 81 ans. La répartition des classes d'âges du sondage est présentée ci-dessous :

	Nombre de participants	% de participants
11 - 30 ans	212	28
31 - 45 ans	236	31
45 - 60 ans	203	27
60 - 81 ans	107	14

L'excellente répartition obtenue nous permet d'affirmer que le paramètre de l'âge est représentatif de l'ensemble de la gamme de participants sans qu'une classe d'âge prédomine sur une autre.

Le même constat peut être fait quant à la répartition des pêcheurs participants en tenant compte du paramètre « espèce piscicole recherchée » puisque chaque espèce ou groupes d'espèces cohérents (cyprinidés) sont représentés de manière quasi égalitaire (+/- 30% pour chaque famille d'espèce). Il est toutefois à noter la sous-représentation des pêcheurs d'anguilles dans les résultats obtenus.

Répartition des pêcheurs en fonction des espèces recherchées



■ Truites ■ Carnassiers ■ Anguilles européennes ■ Poissons blancs ■ Carpes ■ Grands migrateurs

Crédit dessins : FNPF - Victor Nowakowski

En conclusion, nous pouvons donc affirmer que le sondage effectué est suffisamment représentatif et permettra une analyse efficace des réponses obtenues de chaque participant.

2. Le profil type du pêcheur du Pas-de-Calais

L'analyse des réponses au sondage a permis d'établir le portrait type du pêcheur pratiquant le loisir pêche dans le Pas-de-Calais.

LE PROFIL TYPE DU PÊCHEUR DU PAS-DE-CALAIS



La première motivation est le contact avec la nature

URNE

Les pêcheurs estiment que l'action prioritaire pour développer le loisir pêche est la réciprocité



Le pêcheur est généralement spécialisé sur une technique et/ou une espèce piscicole

La principale raison d'éloignement des pêcheurs de leur loisir est la dégradation du cadre de pêche



70% des effectifs dépensent entre 100 et 700 euros pour la pêche



68% des pêcheurs restent fidèles à leur AAPPMA



60% des pêcheurs sont prêts à réaliser des trajets minimum de 30 min à plusieurs heures



81% réalisent plus d'une sortie mensuelle



42% des parties de pêche se font sur une demi-journée

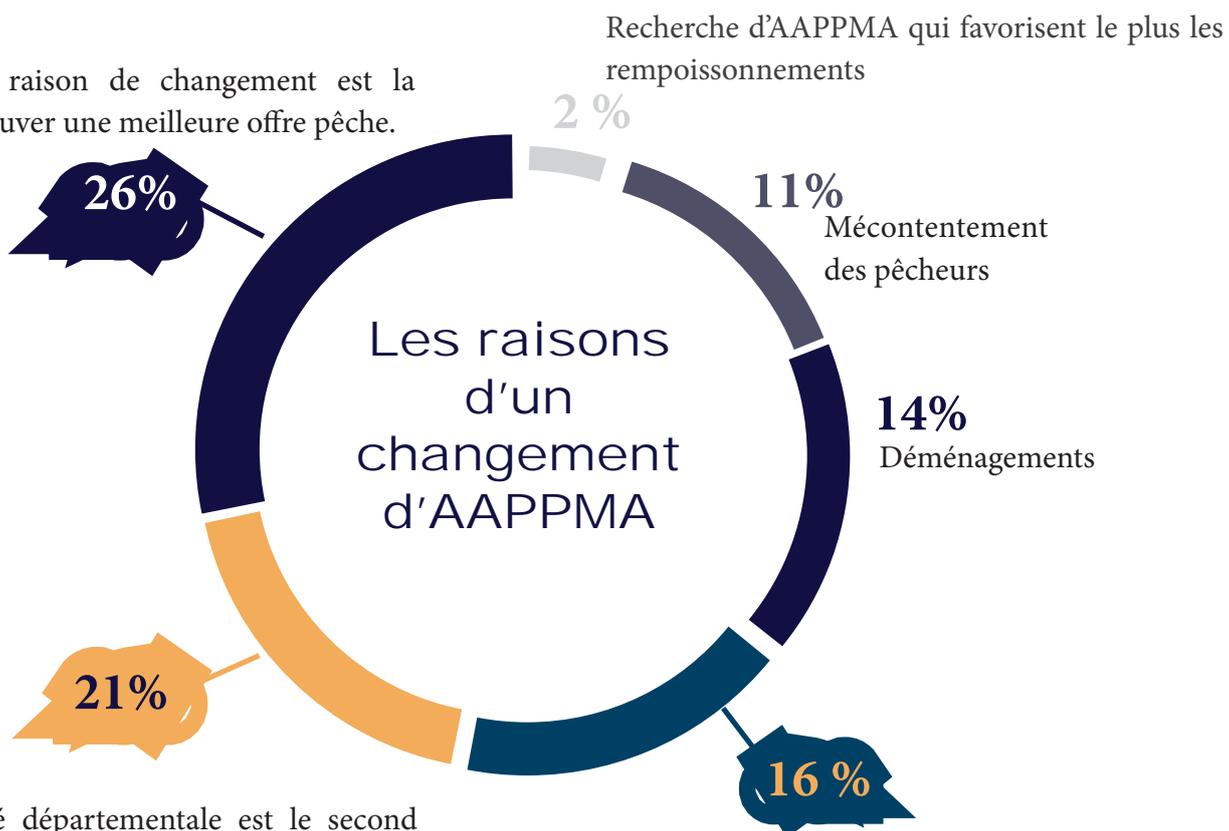
3. Les attentes des pêcheurs du Pas-de-Calais

a. La fidélité des pêcheurs à leur AAPPMA

Le sondage a permis de mettre en avant que **68 %** des pêcheurs sont restés fidèles à leur AAPPMA ces trois dernières années.

32 % des participants au sondage ont quant à eux souhaité changer d'AAPPMA.

La première raison de changement est la volonté de trouver une meilleure offre pêche.



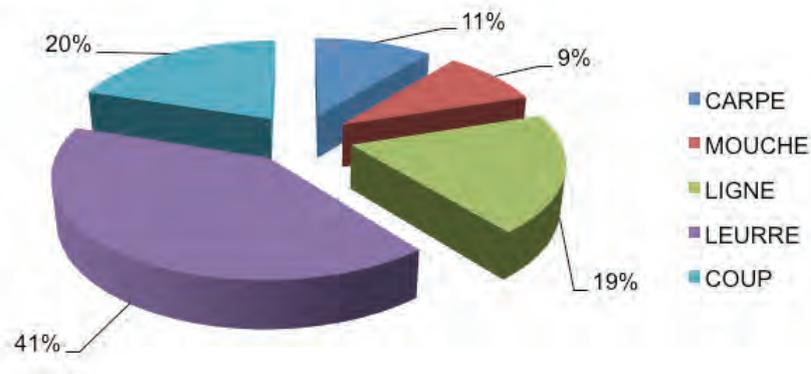
La réciprocité départementale est le second argument utilisé pour justifier le changement d'AAPPMA.

Le souhait d'adhésion au sein d'une AAPPMA investie pour la pêche et les milieux représente 16% des personnes sondées.

b. Les motivations des pêcheurs

o Les techniques de pêche

La diversité du réseau hydrographique du Pas-de-Calais permet la pratique de toutes les techniques de pêche actuelles. Le diagramme présenté ci-dessous représente le « poids » comparatif de chaque technique de pêche pratiquée dans le département, par les personnes sondées.



Avec 41% de représentation, la pêche aux leurres, qui regroupe à la fois les pêcheurs de carnassiers en seconde catégorie et de truites en 1ère catégorie, occupe la première place des techniques les plus pratiquées.

Particulièrement à la mode, la pêche aux leurres s'est considérablement développée lors de la dernière décennie. Véritable technique 4x4, elle a pour avantage de pouvoir être pratiquée partout, de manière très simple et modulable. Que ce soit en première et en seconde catégorie, la pêche aux leurres a également su évoluer avec son temps en proposant du matériel technique voire haut de gamme capable de satisfaire un grand nombre de pratiquants qui attachent une attention particulière à la qualité de leur matériel. Les réseaux sociaux et Internet contribuent également à la démocratisation de cette technique auprès du public averti ou non.

Probablement plébiscité par les nouvelles générations de pêcheurs, la pêche aux leurres « souffre » néanmoins d'une image négative, plus particulièrement en 1ère catégorie. Beaucoup considère, à tort, que la pêche aux leurres est une technique efficace qui « abîme » le poisson. Certains la considèrent même comme une technique « déloyale » en comparaison des autres pratiques de pêche plus traditionnelles.

Néanmoins, il est important de souligner que la pêche aux leurres comme la pêche à la mouche, ou les pêches de cyprins (poissons blancs et carpe), sont les seules techniques où le No-Kill est largement pratiqué. Les pêcheurs trouvant leurs motivations ailleurs que dans le prélèvement et la quantité, privilégiant alors une certaine qualité du loisir pêche.



En seconde place des techniques les plus représentées, nous retrouvons les pêches dites au coup (2nde catégorie) et à la ligne (1^{ère} catégorie). Pêches traditionnelles par excellence, seule la pêche au coup a développé, à l'image de la pêche au leurre, une vaste gamme de matériel technique qui rencontre du succès auprès des passionnés et pêcheurs de compétition.

La pêche à la ligne en 1^{ère} catégorie semble quant à elle ne pas connaître d'évolution mais rencontre néanmoins un franc succès car très simple à pratiquer, elle ne demande pas d'investissement lourd. C'est également cette technique qui est largement pratiquée par les pêcheurs affectionnant les poissons surdensitaires. Les pêches à la ligne sont aujourd'hui pratiquées, sans exception, au sein des 80 AAPPMA du Pas-de-Calais avec très peu de restrictions. Elles constituent toujours les techniques de base de la pêche, incontournables pour les pêcheurs novices et confirmés.



La pêche à la mouche concerne 9% des participants au sondage malgré une offre territoriale de pêche réduite mais relativement qualitative en 1^{ère} et 2nd catégorie. Technique souvent perçue comme complexe et élitiste, elle attire de plus en plus de pratiquants souvent issus de la nouvelle génération de pêcheurs, séduits par les nombreuses motivations qu'offrent cette technique (montage de mouches, connaissances naturalistes et entomologiques, ambiance et sensation, etc.).

La pêche à la carpe concentre énormément d'arguments qui permettent à ce jour de séduire les pêcheurs de toute génération. Comme évoqué précédemment, le No-Kill y règne en maître, satisfaisant les pêcheurs sensibilisés à la protection des milieux aquatiques. La pêche à la carpe pouvant se pratiquer toute l'année, elle offre la possibilité de capturer des poissons trophées pouvant dépasser les 20 kilos. Les densités de carpes, dans le Pas-de-Calais sont relativement importantes. La pêche de la carpe offre également la possibilité d'investir dans du matériel technique souvent haut de gamme et peut se pratiquer de jour comme de nuit (là où elle est autorisée). Enfin, la bonne représentation de l'espèce sur le département et la multitude de postes propices à sa capture attirent à ce jour également de nombreux pratiquants.

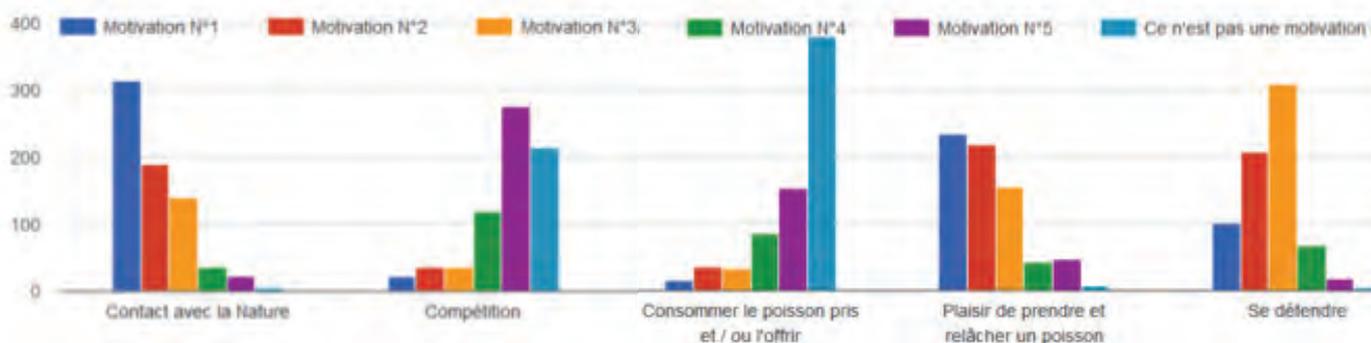


Enfin, il est à remarquer que les pêches aux leurres, à la mouche, au coup et à la carpe ont su se structurer en clubs regroupant de nombreux participants où l'échange de savoir-faire prédomine.

Malgré le panel de techniques de pêche praticables dans le Pas-de-Calais, de nombreux freins existent quant à l'acceptation et le développement de pratiques nouvelles au sein des règlements intérieurs d'AAPPMA comme :

- l'autorisation de la pêche aux leurres en 1ère catégorie ;
- la pêche des carnassiers en float-tube ;
- la pêche de la carpe de nuit ;
- la pêche les pieds dans l'eau ;
- ...

o La vision de la pêche

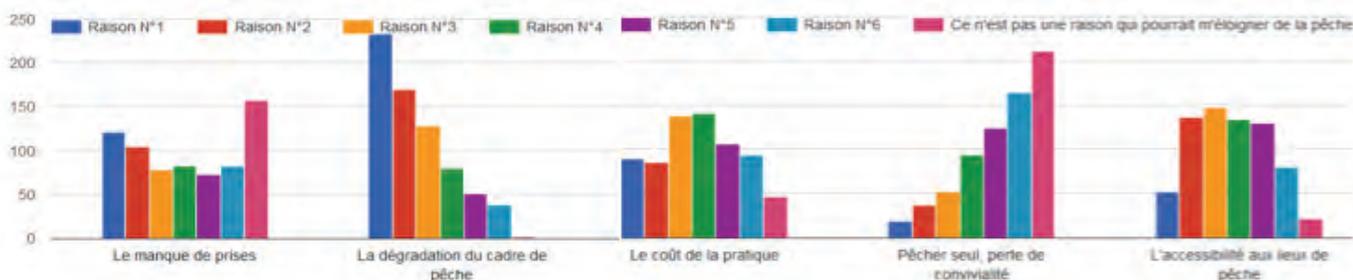


Sans réelle surprise, les pêcheurs sondés souhaitent conserver en priorité un contact privilégié avec la nature. Peu importe la technique, l'âge ou les convictions, le pêcheur va à la pêche pour renouer avec son Environnement, le temps d'une session de pêche.

La seconde motivation des pêcheurs ayant répondu au sondage est de capturer puis de relâcher du poisson. A ce jour, la majorité des pêcheurs perçoivent leur loisir comme une activité de plein air ou un sport et non plus comme un moyen de s'alimenter. Cette vision de la pêche a déjà conquis depuis longtemps la plupart des pêcheurs au coup, à la carpe, à la mouche et aux leurres où le No-Kill est très largement représenté. Le sondage effectué mettant également en évidence que la conservation et la consommation de poissons ne sont pas des motivations qui poussent les pêcheurs à aller à la pêche.

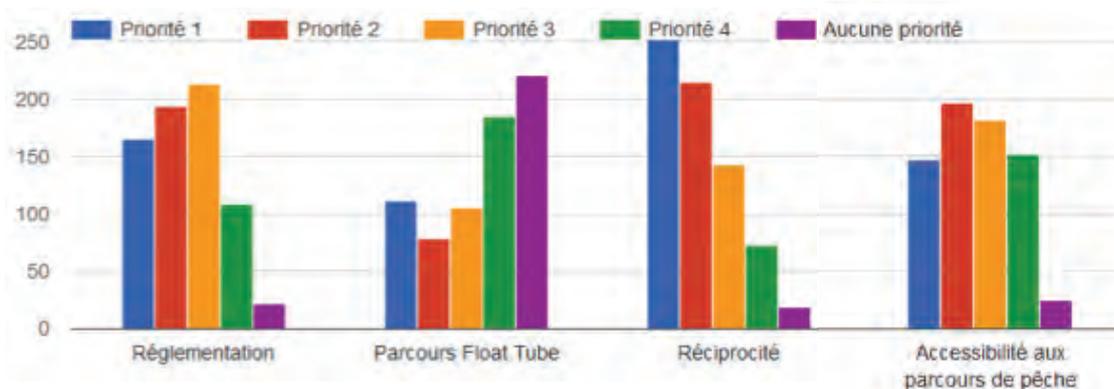
Le troisième argument mis en avant est la possibilité de se détendre. Seul, en famille ou entre amis, la pêche permet de se déconnecter du quotidien. Le loisir pêche reste l'un des rares loisirs qui permet d'offrir des instants de quiétude en immersion dans un environnement souvent calme et isolé.

o Les raisons susceptibles de détourner les pêcheurs de leur loisir



La principale raison mise en avant est la dégradation du cadre de pêche (33%). 19% estiment que les réglementations en vigueur dans les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques complexifient le loisir pêche au point qu'elles seraient susceptibles de les détourner du loisir. La troisième raison évoquée serait le manque de prise (16%) et 13% indiquent que le prix du permis est susceptible de limiter la pratique de la pêche. Enfin, 7% des sondés mettent en avant le manque d'accessibilité aux parcours.

o Les attentes et les actions à mettre en œuvre pour améliorer la pêche dans le Pas-de-Calais



Le premier argument perçu par les pêcheurs quant aux possibilités d'amélioration du loisir pêche est le système de réciprocité départementale et nationale. En corrélation, l'adaptation et l'évolution des règlements intérieurs, souvent trop contraignants en première catégorie, ainsi que l'accessibilité des parcours, occupent la seconde place des actions à mettre en œuvre pour développer le loisir pêche. Enfin, le développement du float-tube ne semble pas être une action prioritaire pour le développement du loisir pêche, selon les personnes sondées. Néanmoins, le développement potentiel de cette technique se limitant à des territoires bien identifiés du Pas-de-Calais, limite le « poids » de la réponse dans ce sondage.

Les 742 personnes sondées ont également pu s'exprimer librement afin d'exposer leurs attentes et leur idées permettant de faire évoluer la pêche. Les 228 réponses obtenues (31% des personnes sondées) ont pu être classées au sein de plusieurs thèmes.

Thème N°1 : Mesures en faveur de la protection des espèces et des milieux

Parmi les propositions et attentes des personnes sondées, a été mis en évidence un certain nombre d'idées en faveur de la protection du milieu comme :

- favoriser et encourager la pratique du No-Kill ;
- limiter le quota de prises journalières ;
- faire évoluer les mailles de capture ;
- encourager les zones de réserves ;
- augmenter l'effort de garderie ;
- lutter contre les pollutions.



Thème N°2 : Amélioration de l'accessibilité

Le second thème mis en exergue par les pêcheurs concerne l'accessibilité aux parcours de pêche. Les idées mises en avant concernent :

- l'amélioration de l'accessibilité aux canaux VNF ;
- l'amélioration du balisage et de la signalétique des parcours de pêche ;
- définir une communication efficace permettant une localisation des lots de pêche et des réglementations associées, directement auprès des pêcheurs.



Thème N°3 : Simplifier et développer le loisir pêche

Les idées mises en avant par les participants concernent essentiellement le développement de techniques de pêche particulières comme la pêche de la carpe de nuit ou encore le développement de la pêche aux leurres en première catégorie. Les autres idées émanant des personnes sondées :

- l'aménagement des berges pour faciliter la pratique de la pêche au coup ;
- favoriser la pêche pour les jeunes ;
- simplification des réglementations intérieures ;
- développer les animations pêche.



III. Caractérisation du réseau associatif du loisir pêche

Depuis 2018, la vente de carte de pêche s'effectue exclusivement par Internet de chez soi où via un dépositaire, sur le site cartedepeche.fr. En plus de faciliter l'achat de la carte de pêche, l'outil développé par la FNPF permet à chaque Fédération départementale de connaître en fin d'année le type et le nombre de cartes vendues sur la saison. L'analyse statistique des ventes de cartes de pêche permet également aux élus et gestionnaires de loisirs pêche de connaître finement leurs contingents d'adhérents et d'obtenir une vision réelle du développement du loisir pêche sur le département.

Ainsi au 31 Décembre 2018, la Fédération de Pêche du Pas-de-Calais a vendue 24822 cartes (tous types confondus) sur le département qui compte 80 AAPPMA réparties de la manière suivante :

	Nombre	Pourcentage
AAPPMA 1 ^{ère} catégorie	62	77.5
AAPPMA 2 ^{nde} catégorie	14	17.5
AAPPMA Mixte (1 ^{ère} et 2 ^{nde})	4	5
TOTAL	80	100

Le réseau halieutique du Pas-de-Calais est donc majoritairement représenté par des associations de pêche de 1^{ère} catégorie puisqu'elles représentent plus de 77% des AAPPMA du département. Quoique nombreuses, ces associations ne regroupent pas la majorité des pêcheurs du Pas-de-Calais puisque seulement 27% (6495 cartes) des cartes y sont achetées alors 58% des ventes (14044 cartes) sont générées par les associations de 2^{nde} catégorie. 5% des ventes de cartes en 2018 ont été observées dans les AAPPMA dites mixtes qui regroupent à la fois des lots de pêche en 1^{ère} et en 2^{nde} catégorie.

RAPPEL

La pratique de la pêche en eau libre impose l'achat d'un permis de pêche.

En fonction des différentes situations et attentes du réseau, plusieurs types de cartes de pêche existent afin de répondre au mieux à toutes les situations :



1. La carte interfédérale qui permet de pêcher tous les lots de pêche réciprocaires et publics en France ;

2. La carte départementale réciprocaire qui permet de pêcher tous les lots de pêche publics, fédéraux et privés des AAPPMA ayant intégré le réseau de la réciprocaité départementale (38 AAPPMA en 2018) ;

3. La carte départementale non-réciprocaire donnant droit à pêcher tous les lots publics, fédéraux et privés de l'AAPPMA ayant délivré la carte de pêche ;



4. La carte découverte femme facilitant l'accès au loisir pêche aux femmes. Il est à noter que cette carte donne les mêmes droits qu'une carte réciprocaire si elle est achetée dans une AAPPMA réciprocaire ;



5. La carte mineure qui s'adresse aux jeunes dont l'âge est compris entre 12 et 18 ans. A tarif réduit, elle permet de faciliter l'accès au loisir pêche.

6. La carte -12ans qui permet aux jeunes enfants d'accéder à la pêche à un tarif attractif ;

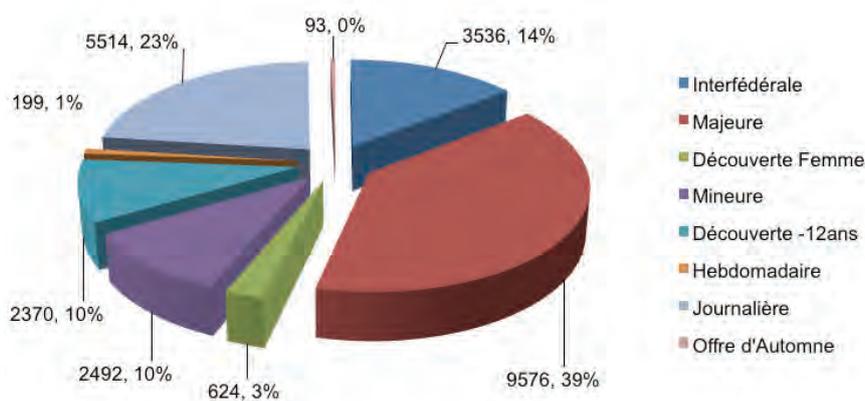


7. La carte hebdomadaire qui permet de pratiquer la pêche durant une semaine dans l'association de son choix (le principe de réciprocité s'appliquant si achat dans une AAPPMA réciprocaire) ;

8. La carte journalière qui permet de s'adonner au loisir pêche sur une période limitée. Idéale pour les personnes effectuant un court passage où pêcheurs occasionnels ;



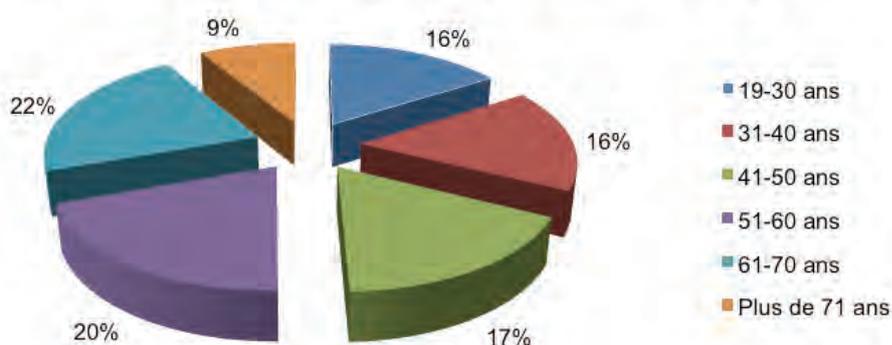
La répartition de ventes de carte selon les différents types, pour l'année 2018 s'est effectuée de la manière suivante :



Au cours de la saison 2018, les cartes les plus vendues sont les cartes majeures représentant 39% des ventes. Viennent ensuite, les cartes journalières (23%) qui représentent presque $\frac{1}{4}$ des ventes de cartes sur le département en 2018 puis la vente des cartes interfédérales (14%) caractérisant les adhérents qui pêchent dans le Pas-de-Calais et dans d'autres départements. Ces premiers chiffres nous informent que 53% (cartes majeures et Interfédérales) des pêcheurs du Pas-de-Calais, soit 1 pêcheur sur 2, pratique régulièrement au cours d'une année le loisir pêche dans le département.

Une analyse des ventes de cartes annuelles (majeures et interfédérales) par tranche d'âge a été réalisée afin de connaître la ventilation de carte annuelle par tranches de 10 ans.

Vente de cartes annuelles par tranches d'âge

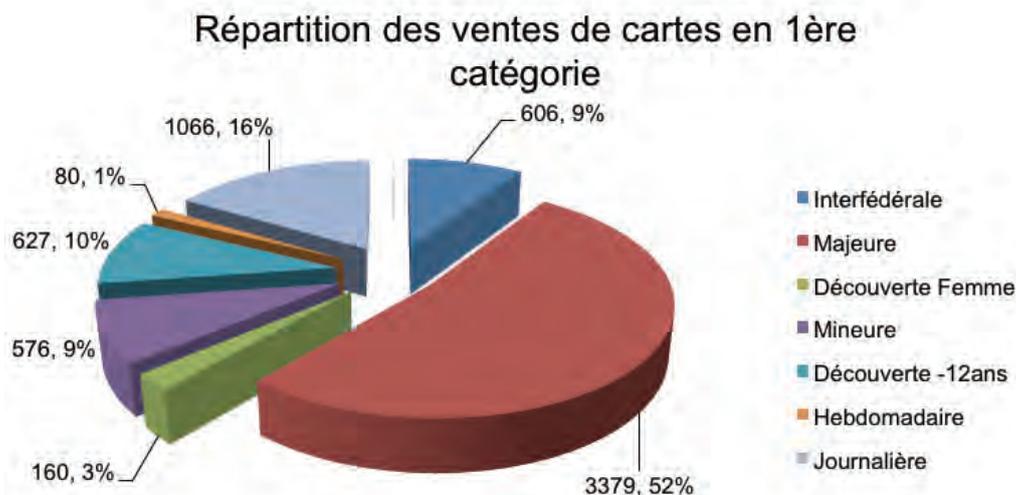


Le graphique des ventes de cartes annuelles sur le département montre clairement que les tranches d'âges étudiées observent une certaine homogénéité et régularité. Une augmentation significative de vente de cartes annuelles peut-être observée entre 50 et 70 ans. Toutefois, aucune classe d'âge n'est à ce jour surreprésentée. Il est également à noter l'effondrement significatif de ventes de cartes annuelles passé 70 ans. L'espérance de vie d'un homme en 2018 est estimée par l'INSEE à 79 ans peut expliquer en partie la chute d'effectifs, passé 70 ans.

Ainsi, la structuration du réseau d'adhérent nous indique d'une part que la population de pêcheurs n'est pas vieillissante et que le loisir pêche est plébiscité par toute les tranches d'âges, sans exception.



1. Focus sur la première catégorie piscicole



Les pêcheurs de 1^{ère} catégorie sont, pour 61% d'entre-eux, des pêcheurs s'acquittant d'une carte de pêche annuelle probablement justifiée par une pratique régulière durant les 7 mois d'ouverture de la pêche, en contexte Salmonicole.

Seulement 9% de ces adhérents se sont acquittés d'une carte interfédérale contre 52% en faveur d'une carte majeure, nous renseignant ici sur le fait que la majorité des pêcheurs de 1^{ère} catégorie pêchent uniquement dans le Pas-de-Calais. Le faible volume de vente de cartes interfédérales peut notamment s'expliquer par le fait que :

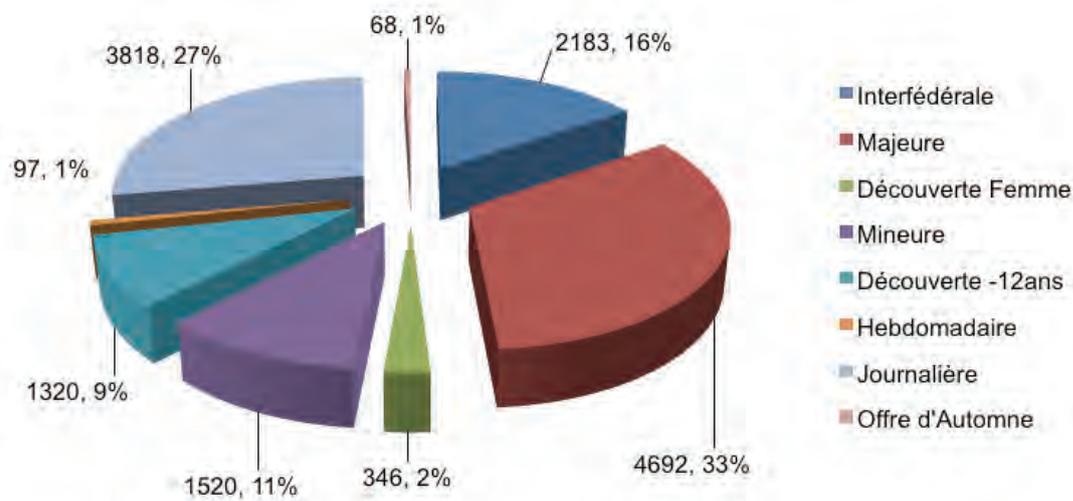
- ▶ les départements limitrophes (59, 80, 60, 02) aux Pas-de-Calais n'offrent pas de parcours de 1^{ère} catégorie suffisamment qualitatifs et/ou suffisamment proches géographiquement pour justifier de l'achat d'une carte interfédérale ;
- ▶ les pêcheurs de 1^{ère} catégorie du Pas-de-Calais ne voyagent pas/peu pour pratiquer le loisir pêche.

Concernant la vente de cartes journalières pour la saison 2018, elles représentent 16% des ventes totales de cartes en 1^{ère} catégorie. On observe que les ventes de cartes de pêche journalières et hebdomadaires en 1^{ère} catégorie restent supérieures au volume de cartes interfédérales vendues, renforçant ainsi le caractère « départemental » de la pêche en 1^{ère} catégorie, dans le Pas-de-Calais.

La proportion de jeunes pêcheurs (cartes moins de 12 ans et mineures) représente un peu moins de 20% des cartes vendues en 1^{ère} catégorie. Ce chiffre étant satisfaisant puisque quasiment 1 pêcheur sur 5 est un jeune pêcheur. La proportion de femme atteint quant à elle seulement 3% des ventes.

2. Focus sur la seconde catégorie piscicole

Répartition des ventes de cartes en 2nd catégorie



En seconde catégorie, les cartes majeures et interfédérales représentent la majorité des cartes vendues (49%). Il est également à noter que la proportion de vente de cartes interfédérales y est plus importante qu'en 1ère catégorie piscicole (16% en 2nd contre 9% en 1ère). Les départements limitrophes aux Pas-de-Calais étant majoritairement des territoires de seconde catégorie peut expliquer en partie cette observation.

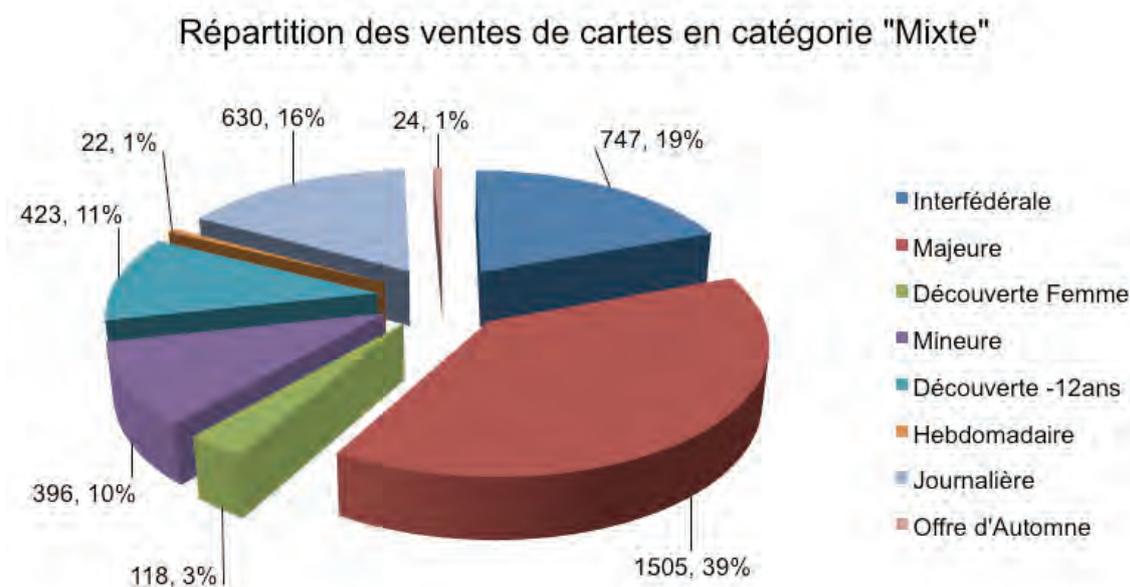
En 2018, plus d'une carte sur quatre a été vendue en tant que carte journalière. En seconde catégorie, il apparaît donc qu'une part significative de pêcheurs planifie ses sorties de pêche à court terme sans se projeter à l'échelle d'une année. De plus, l'analyse des ventes de cartes journalières par tranches d'âge démontre que ce produit est essentiellement plébiscité par la tranche d'âge 20 – 40 ans représentant en 2018, 55% des ventes.

A cette tranche d'âge, peu de temps est probablement consacré au loisir pêche au profit d'autres activités familiales et/ou professionnelles. Ainsi, le loisir pêche semble donc être pratiqué de manière ponctuelle et modulable en fonction de paramètres externes comme la météo ou encore la période (vacances, RTT, etc.)

La proportion de jeunes pêcheurs (cartes moins de 12 ans et mineures) représente 20% des cartes vendues en 2nde catégorie soit la même proportion observée en 1ère catégorie. La proportion de femme atteint quant à elle seulement 2% des ventes.



3. Focus sur la catégorie mixte



Les associations de pêche dites « mixtes » gèrent à la fois des lots de pêche en 1^{ère} et 2^{nde} catégorie piscicole. En comparaison des deux graphiques des ventes établis pour les 1^{ère} et 2^{nde} catégorie, on observe que les ventes de cartes au sein des AAPPMA mixtes sont proches du graphique de ventilation des AAPPMA de seconde catégorie en ce qui concerne les cartes annuelles. Cette logique s'expliquant notamment par le fait que les lots détenus par ces AAPPMA sont majoritairement de 2nd catégorie piscicole. Néanmoins, la base de données ne permet pas de connaître au sein de ce type d'association, la proportion de pêcheurs en 1^{ère} et 2^{nde} catégorie.

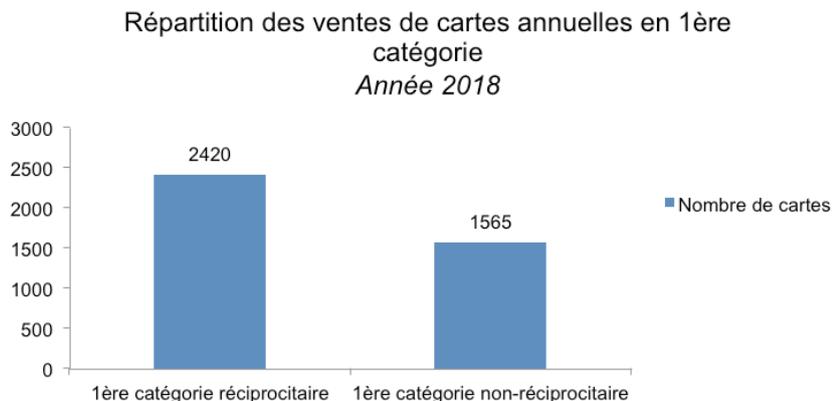
4. La réciprocité

Le système de réciprocité départementale mis en place par la FDAAPPMA en 2012 offre la possibilité, à un adhérent d'une AAPPMA réciprocaire, de pêcher sur l'ensemble des lots des associations agréées ayant intégré la réciprocité, sans supplément financier. Dans le Pas-de-Calais, l'ensemble des associations de pêche agréées dites mixtes et de 2nd catégorie sont réciprocaires. Néanmoins en 2018, 42 des 60 AAPPMA de 1^{ère} catégorie ne faisaient pas partie du système de réciprocité départementale. Force est de constater que dans le Pas-de-Calais, il existe une certaine méfiance vis-à-vis du système de réciprocité d'une part importante d'associations de 1^{ère} catégorie.

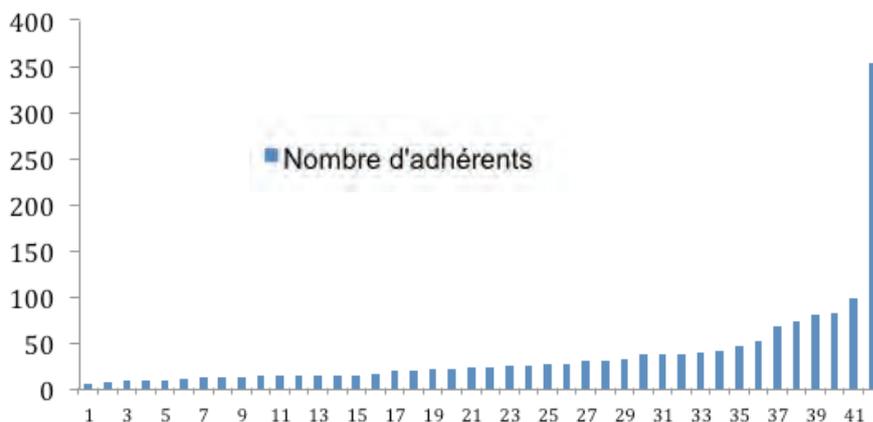
Les principaux freins connus à leur adhésion au système de réciprocité sont :

- le désir de réserver les parcours de pêche aux adhérents de l'AAPPMA et non aux autres pêcheurs du département ;
- la crainte de sur-fréquentation des parcours et plus particulièrement des rempoissonnements par les pêcheurs non adhérents à l'AAPPMA ;
- la perte financière potentielle pour l'AAPPMA en dépit de l'existence du mécanisme financier de compensation mis en place par la Fédération.

Afin de caractériser la réciprocité départementale, une analyse de la répartition du nombre de cartes annuelles vendues en première catégorie, avec pour facteur discriminant l'adhésion ou non au système de réciprocité, a permis de mettre en avant la proportion de pêcheurs dans l'une ou l'autre configuration.



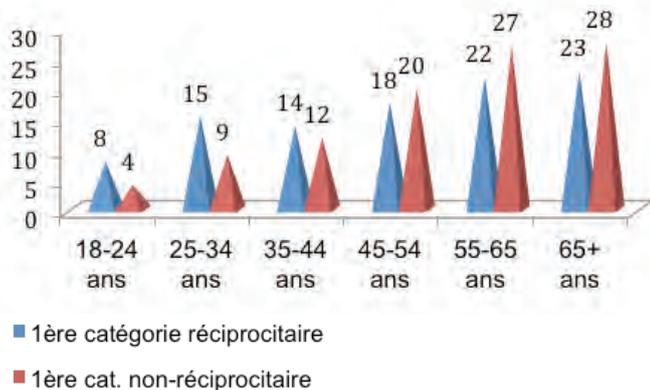
L'histogramme informe que 61% des pêcheurs de 1ère catégorie dans le Pas-de-Calais sont regroupés dans un tiers des AAPPMA de première catégorie réciprocaires. Les AAPPMA non réciprocaires regroupent quant à elles 1565 adhérents en 2018, répartis dans 42 associations. Le graphique présenté ci-contre précise les effectifs de pêcheurs observés en 2018 dans les associations non réciprocaires.



A la lecture du graphique, on s'aperçoit que la grande majorité des AAPPMA non réciprocaires possèdent moins de 50 adhérents. De plus, 40% d'entre-elles possédaient moins de 20 adhérents en 2018.

Une analyse comparative des ventes de cartes annuelles par tranches d'âge en 1ère catégorie a été effectuée afin de mettre en évidence d'éventuelles disparités entre les APPMA réciprocaires ou non. L'histogramme ci-dessous présente les résultats obtenus.

Comparatif de ventes de cartes en 1ère catégorie par tranches d'âges (Année 2018)



A la lecture du graphique, il apparaît clairement que les proportions de cartes annuelles vendues entre 18 ans et 44 ans sont nettement supérieures au sein des AAPPMA réciprocaires avec des écarts proportionnels marqués aux deux premières tranches d'âges (18-24 ans et 25-34 ans), représentatives des nouvelles générations de pêcheurs. A l'inverse, pour les AAPPMA non réciprocaires, on observe nettement que les classes d'âges supérieures à 55 ans prédominent au sein de ces structures. De plus, la faible proportion de vente des cartes annuelles, au sein des classes les plus jeunes, renseigne également que ces AAPPMA non réciprocaires ne semblent pas satisfaire les attentes des nouvelles générations de pêcheurs.

En synthèse, les AAPPMA non réciprocaires du Pas-de-Calais, exclusivement de première catégorie, possèdent en grande majorité peu d'adhérents (moyenne 37 adhérents) et ne semblent pas être capables de renouveler leurs effectifs de pêcheurs compte tenu des faibles proportions de ventes de cartes aux premières tranches d'âges. Ainsi, pour 40% d'entre-elles (17 AAPPMA), qui regroupent moins de vingt adhérents, on peut supposer qu'elles rencontreront à très court termes des difficultés dans la pérennisation de leur association et in fine la maîtrise des lots de pêche qui risquent alors de tomber dans le domaine privé.

A l'inverse, le système de réciprocité départementale rencontre un franc succès dans le Pas-de-Calais puisque les 38 AAPPMA réciprocaires regroupent 89% des adhérents ayant acheté une carte de pêche annuelle en 2018. La part importante de jeunes rassure également sur le devenir des associations ayant intégré la réciprocité.

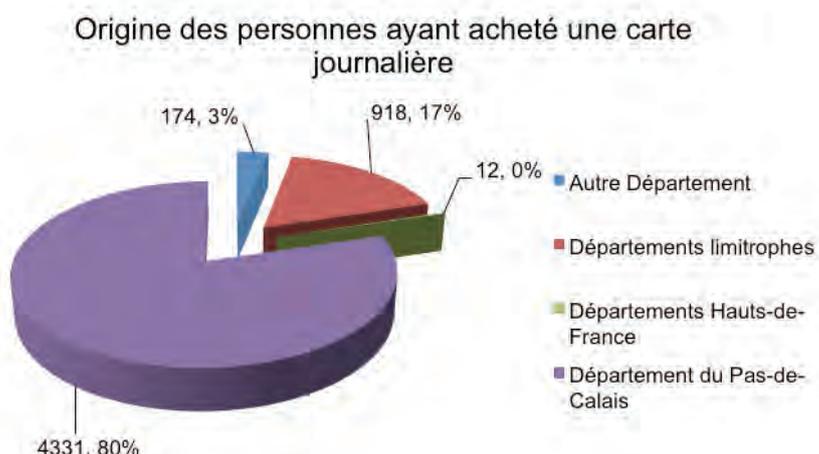
5. Le Tourisme Pêche

a. Cartes journalières

En 2018, quasiment une carte sur 4 (24%) était soit une journalière soit un hebdomadaire. Ces deux types de cartes sont destinés aux pêcheurs occasionnels ou aux personnes en transit dans le Pas-de-Calais, souhaitant s'adonner au loisir pêche. L'analyse des ventes de cartes a donné les résultats suivants.

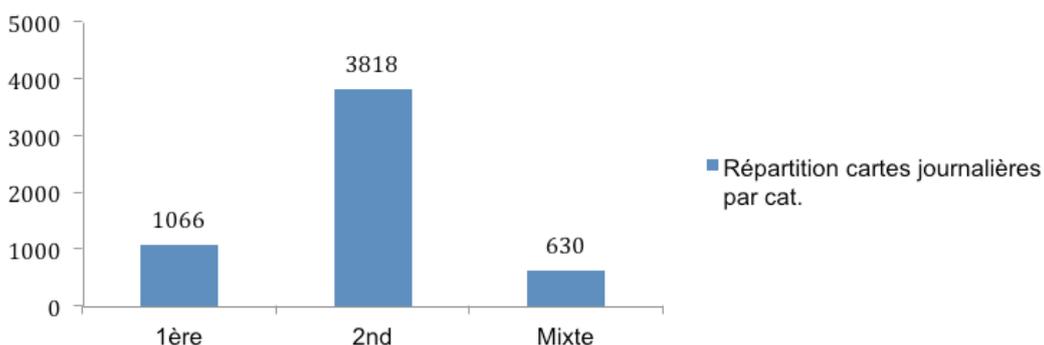
Concernant les départements limitrophes au Pas-de-Calais (Nord et Somme), 17% des cartes journalières vendues provenaient en 2018, de pêcheurs résidant au sein de l'un ou l'autre département. Il est intéressant de noter qu'aucune carte journalière n'a été achetée par un pêcheur en provenance de l'étranger.

Néanmoins, l'information majeure de ce graphique concerne les 80% de cartes journalières achetées par des pêcheurs résident du Pas-de-Calais.



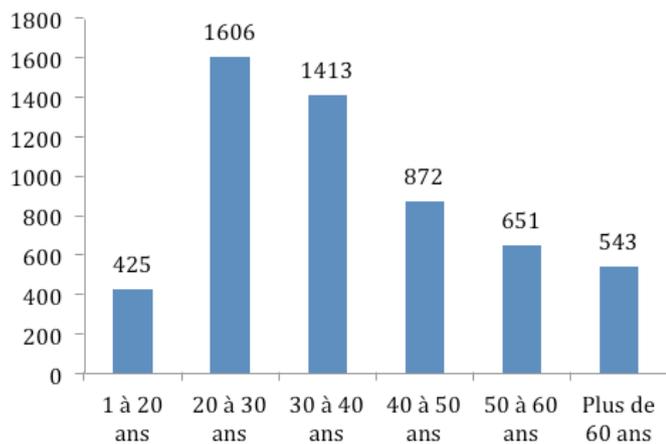
Ainsi, à l'image de l'analyse des ventes de cartes en première et seconde catégorie, une part importante de pêcheurs pratique dans leur département de résidence avec une carte journalière nous indiquant ici la probabilité que cette catégorie de pêcheur aborde le loisir pêche comme un loisir ponctuel et ciblé sur des périodes précises de l'année (RTT, vacances). L'analyse démontre également que 69% des cartes journalières achetée par les pêcheurs occasionnels concernaient les associations de seconde catégorie. La première catégorie représentant 19% des ventes.

Répartition ventes de cartes journalières par catégorie piscicole.



En aparté, une analyse fine des achats de cartes journalières met en avant plusieurs pêcheurs qui ont acheté plusieurs cartes journalières dans l'année plutôt qu'une carte annuelle alors que l'achat d'une carte majeure réciprocaire aurait été financièrement plus avantageuse que de multiples cartes journalières. Ainsi, l'augmentation du prix de la carte fédérale renforce l'intérêt de la carte journalière pour les pêcheurs occasionnels ou réalisant peu de sorties pêche à l'échelle d'une année.

Ventes de cartes journalières par tranches d'âge



Enfin, l'analyse des ventes de cartes journalières par tranches d'âges démontre que ce type de carte et particulièrement plébiscité par les tranches d'âges comprises entre 20 et 50 ans, correspondant à la part active de la population.

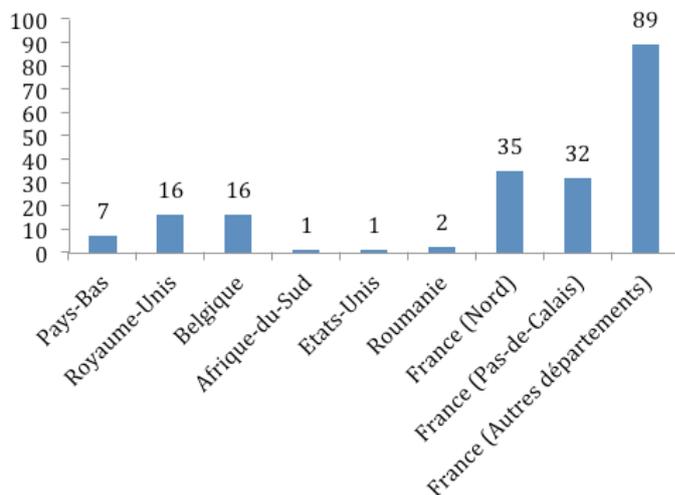
b. Cartes hebdomadaires

Concernant les ventes de cartes de pêche hebdomadaires dans le Pas-de-Calais, le graphique démontre que cette formule est le type de carte privilégié par les pêcheurs résidant à l'étranger.

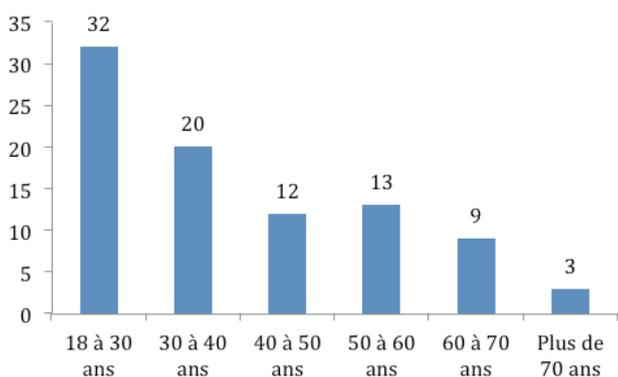
Néanmoins, la majorité des ventes de cartes hebdomadaires s'effectue auprès de pêcheurs en provenance des autres départements Français. Le volume global de cartes hebdomadaires peut-être jugé faible à l'échelle du département puisque ce type de carte représente 1% des ventes totales en 2018, confirmant ainsi le sous-développement du tourisme pêche dans le Pas-de-Calais, malgré une position géographique stratégique au sein de l'Union Européenne.

Le graphique met également en évidence, une proportion de cartes hebdomadaires délivrées à des pêcheurs qui résident dans le Pas-de-Calais. Une analyse de ce volume de vente par tranches d'âges a été réalisée afin de caractériser ce contingent de pêcheurs.

Ventes de cartes hebdomadaires par pays



Ventes de cartes hebdomadaires par tranches d'âge



A la lecture du graphique, il apparaît nettement qu'à l'image des résultats de vente de cartes journalières, les cartes hebdomadaires semblent en 2018 être plébiscitées par les tranches d'âges les plus jeunes.

Le tourisme pêche dans le Pas-de-Calais n'est donc pas un axe développé en témoigne le peu de cartes journalières et hebdomadaires vendues au-delà des frontières départementales. Il est utile de préciser que cette analyse occulte néanmoins, les pêcheurs s'étant acquittés d'une carte interfédérale dans un autre département et susceptible de pratiquer la pêche dans le Pas-de-Calais.

Le pêcheur type du Pas-de-Calais

Les pêcheurs du Pas-de-Calais sont majoritairement des pêcheurs de milieu de 2nde catégorie.



La majorité des pêcheurs pratiquent régulièrement la pêche dans l'année. Cela est d'autant plus vrai en 1^{ère} catégorie qu'en 2nde.

Peu de pêcheurs « réguliers » s'acquittent d'un permis interfédéral comparativement aux ventes de cartes majeures tant en 1^{ère} qu'en 2nde catégorie. Ainsi le pêcheur du Pas-de-Calais ne pratique quasiment pas en dehors du département.

Les Associations Agréées



- les associations non réciprocity, au nombre de 42 et exclusivement de première catégorie, regroupent peu de pêcheurs qui par ailleurs sont majoritairement représentés par des classes d'âges vieillissantes ;
- une part significative d'entre-elles possèdent moins de 20 adhérents et risquent de rencontrer des difficultés de maintien à court termes ;
- les associations qui font partie de la réciprocity recrutent et pérennisent une part significative de jeunes (environ 1 pêcheur sur 5) ;

Le Tourisme Pêche

- 89% des ventes de cartes se sont effectuées au sein des associations réciprocity du département en 2018 ;
- les cartes journalières et hebdomadaires sont des cartes plébiscitées par les pêcheurs et plus particulièrement par les jeunes générations ;
- la structuration du loisir pêche ne semble pas actuellement attirer les pêcheurs d'autres départements voir d'autres pays malgré la position géographique du Pas-de-Calais en Europe.



IV. Audit des actions menées en faveur de l'halieutisme

1. Les actions du pôle communication-halieutique de la FDAAPPMA62

Le pôle communication-halieutisme dédié à la gestion et au développement du loisir pêche mène actuellement plusieurs actions qui suivent la politique fédérale. Plusieurs grandes orientations animent la dynamique de ce pôle.

a. Mission n°1 : Gestion et animation du réseau AAPPMA

Cette mission consiste à apporter aux gestionnaires des AAPPMA une expertise et des conseils auprès des membres dirigeants des associations agréées. Parmi les sujets abordés, la réciprocité départementale occupe une place prioritaire dans les discussions tant pour recueillir les informations que pour échanger sur l'intérêt de la réciprocité avec les associations.

Pour celles qui en expriment le souhait, le pôle propose et accompagne les associations dans l'établissement de Plans de Gestion Piscicole permettant d'aider les AAPPMA à planifier leurs activités et adapter leurs pratiques en fonction des lots de pêche en gestion.

L'animation du réseau des AAPPMA consiste également à recueillir les bilans et rapports d'activités des associations à la fin de chaque année.

Enfin, une attention particulière est également portée sur le respect des statuts des AAPPMA.

b. Mission n°2 : Promotion du loisir pêche

La promotion du loisir pêche s'articule autour de l'organisation de sessions d'initiation ou de perfectionnement aux différentes techniques de pêche. Le Pôle a effectué en 2018, 13 animations d'initiation qui ont permis de faire découvrir la pêche à 101 personnes autour des techniques de pêche au coup, pêche aux leurres, pêche à la mouche et découverte du Tenkara.

Afin de proposer également des animations aux pêcheurs, des ateliers « afterworks » ont également été assurés par l'agent de développement fédéral. Cette offre « originale » consistant à privilégier des parties de pêche courtes après une journée de travail a remporté un succès certain auprès des participants laissant envisager la reconduite et l'augmentation de ce type d'évènement.

L'organisation de concours occupe également une place prépondérante dans la promotion du loisir pêche. En 2018, la FDAAPPMA62 a organisé 4 concours de pêche qui ont attiré 119 pêcheurs en 2018. L'organisation de concours permet notamment de mettre en valeur les techniques de pêche et le potentiel halieutique des parcours retenus pour ces évènements.

La Fédération a également participé en 2018 à plusieurs salons permettant de faire la promotion du département pour le loisir pêche. Le salon de pêche à la mouche de Charleroi et le salon de la pêche au coup d'Amiens ont été les deux salons privilégiés.

En 2018, la fédération a également procédé à l'installation de pontons pour personnes à mobilité réduite afin d'optimiser l'accès au loisir pêche aux personnes en situation d'handicap. Ainsi 7 pontons ont pu être installés sur le département en complément des 25 emplacements dédiés, existant à ce jour.

c. Mission n°4 : Sensibilisation/Education à l'Environnement du grand public

La participation aux événementiels comme le Tour de France ou encore la journée nationale de la pêche offre une réelle visibilité auprès du grand public qu'il soit initié ou non au loisir pêche. La Fédération a également été présente aux événementiels de partenaires techniques comme EDEN62 ou encore le CEN afin de sensibiliser les personnes aux problématiques environnementales relatives à la fonctionnalité et à la protection des milieux aquatiques.

L'éducation à l'environnement, réalisée par la Fédération, a pris plusieurs formes. L'organisation de chantiers écoles, d'animations auprès de centres aérés, IME, CCAS, missions locales et autres partenaires a permis d'échanger et de présenter aux participants les grands enjeux environnementaux actuels.

Il est à noter que l'investissement de la Fédération dans l'action « Hauts-de-France propre », en collaboration avec la Fédération de chasse du Pas-de-Calais, et soutenu par la Région. A permis de mobiliser 9000 participants en 2018, mobilisant une partie du réseau des aappma sur la thématique du ramassage des déchets.

d. Mission n°5 : Gestion/Animation des lots de pêche gérés par la FDAAPPMA62

Une partie du plan de charge du Pôle consiste à gérer et animer les lots de pêche que la Fédération loue chaque année afin d'offrir d'autres sites de pêche aux possesseurs d'une carte de pêche. Ces parcours sont intégralement gérés en parcours No-Kill. Ces lots fédéraux sont une vitrine pour la promotion des nouvelles techniques de pêche comme le float-tube permettant de répondre partiellement à la demande des pêcheurs. Ils permettent également d'accueillir quelques animations ou initiations pêche.

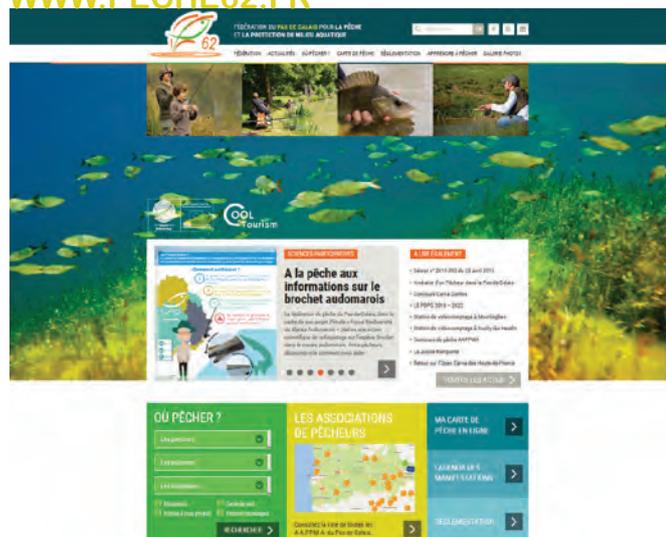
La totalité des parcours fédéraux sont dotés d'une signalétique adaptée et propose selon les configurations des aménagements permettant de faciliter la pêche (pontons de pêche au coup, pontons PMR, postes aménagés, passes d'homme et barrières de franchissement).

Dans un souci d'amélioration, l'offre fédérale doit être optimisée par l'acquisition de nouveaux parcours. Une veille et des négociations sont réalisées constamment par l'équipe technique afin de se positionner sur les opportunités de location. Dans ce cadre, il est jugé opportun d'établir une réelle stratégie de prospection afin de cibler des locations permettant de répondre à la demande des pêcheurs en tenant compte des spécificités de chaque territoire. In fine, la fédération devra être capable de labelliser ces parcours selon la charte FNPF.



e. Communication

WWW.PECHE62.FR



La communication auprès des aappma et des pêcheurs est un axe primordial du Pôle. La fédération de pêche utilise à ce jour l'ensemble des voies de diffusion de l'information existantes.

Depuis plusieurs années, elle s'est dotée d'un site Internet qui permet d'apporter aux pêcheurs l'ensemble des informations relatives à la structuration et à l'organisation du loisir pêche sur le département. En sus, ce site est également un support où la fédération communique sur les actions de connaissances et de restauration des milieux afin d'améliorer la visibilité du programme d'action de l'équipe technique.

Le site connaît une affluence grandissante depuis sa création pour atteindre jusqu'à 50 000 visiteurs uniques par an. La rédaction d'une newsletter trimestrielle (inscription via le site internet) permet également de tenir informés les pêcheurs de la vie de la Fédération. Grâce à l'outil cms développé par la FNPF, de nouveaux lecteurs s'ajoutent à cette newsletter fédérale.



En complément, la fédération s'est dotée d'une page Facebook permettant à la fois de diffuser rapidement les informations et d'échanger directement avec les pêcheurs abonnés à cette page. La page compte actuellement plus de 3250 abonnés.

Les médias traditionnels sont également exploités par le Pôle puisqu'au cours d'une année, diverses communications sont effectuées par voies de presse ou via des chaînes radio afin de toucher de manière « massive » le grand public. Occasionnellement la Fédération parvient à séduire les chaînes télévisées locales comme France 3 Région mais également nationale comme TF1.



Le Pôle travaille également sur la création de supports vidéo permettant de communiquer sur les actions de la Fédération ainsi que promouvoir le loisir pêche.

Ainsi en 2018, un film promotionnel de la pêche en Pas-de-Calais a pu être réalisé dans le but d'être diffusé à large échelle et utilisé lors des salons et évènementiels

2. Problèmes rencontrés

A l'échelle du réseau des AAPPMA, de nombreux freins perturbent le développement du loisir pêche. Le nombre conséquent d'associations agréées rend compliqué la simplification du loisir pêche au sein du réseau. En effet, la première catégorie piscicole regroupe à elle seule le plus grand nombre d'associations mais concentre un volume moindre de pêcheurs comparativement aux associations de seconde catégorie piscicole. L'existence d'un maillage associatif important en contexte salmonicole rend également complexe la mise en place de mesures cohérentes de gestion du loisir pêche et plus particulièrement pour l'harmonisation des règlements intérieurs d'associations où les disparités sur un même bassin versant sont importantes.

En 1^{ère} catégorie, la majorité des associations articulent leur gestion autour de l'organisation des rempoissonnements annuels et proposent des règlements intérieurs trop restrictifs tant sur les techniques de pêche autorisées que sur les mesures de gestion ayant pour effet de complexifier la lecture de l'offre pêche à l'échelle départementale.

La réciprocité a permis sur certains bassins versants de tendre vers une meilleure cohérence des règlements intérieurs permettant un rapprochement implicite des associations et l'apparition de début de dynamique, inconnue auparavant. Néanmoins, la gestion des associations étant directement corrélée aux décisions des membres élus des AAPPMA, les décisions et mesures de gestion spécifiques prises peuvent être remises en cause à tout moment et sont par conséquent relativement fragiles.

Plusieurs territoires ont néanmoins adopté un fonctionnement associatif mutualisé qui cadre le loisir sur des bassins versants complets, à l'image des associations du Boulonnais. Force est de constater que sur ce territoire, la pratique de la pêche pose peu de problème et crée un contexte halieutique extrêmement stable dans le temps. Le principe de réciprocité et l'harmonisation des pratiques étant ancrés dans les habitudes depuis suffisamment longtemps pour créer la norme.

En seconde catégorie piscicole, l'organisation du loisir pêche est peu contraignante et se conforme de manière très rapprochée à l'arrêté pêche annuel s'appliquant au département. Ainsi, au sein de ces associations le « poids » des rempoissonnements dans les décisions de gestion y est beaucoup moins important. Néanmoins, force est de constater que dans le Pas-de-Calais, des difficultés majeures existent à l'émergence de nouvelles techniques de pêche en partie causées par une réticence des gestionnaires d'AAPPMA.

Les techniques de pêche modernes sont à l'origine des attentes légitimes des pêcheurs vis-à-vis du développement du loisir pêche. La pêche de nuit de la carpe, la pratique du float-tube, la pêche aux leurres, etc. sont à ce jour largement plébiscitées par les nouvelles générations. Force est de constater que la Fédération départementale rencontre à ce jour de nombreuses difficultés à répondre concrètement aux attentes de ces pêcheurs.

Sur le département du Pas-de-Calais, la pêche à la carpe de nuit est autorisée sur 86% du linéaire des voies navigables soit 190 kilomètres. Néanmoins, ce biotope particulier rend difficile la pêche et ne répond pas à la demande des carpistes qui affectionnent les plans d'eau ou étangs pour la pêche de nuit. Malheureusement, le Pas-de-Calais, peu doté en plans d'eau de grande superficie, ne gère que 18 hectares d'étangs, sur le département. Les services de l'état autorisant uniquement la pêche de la carpe de nuit sur un seul étang réduisant considérablement le développement de cette pratique. Au sein du domaine privé, seulement 7 AAPPMA ont fait une demande administrative pour organiser la pêche de nuit sur leurs parcours, ceci ne reflétant probablement pas les besoins exprimés par les carpistes pourtant relativement présents dans le département.

La pêche aux leurres en 1^{ère} et 2^{nde} catégorie concentre également beaucoup de pratiquants dans le Pas-de-Calais. Même si cette technique est autorisée dans toutes les AAPPMA de 2^{nde} catégorie et mixte, cela n'est pas le cas des associations en contexte salmonicole. Seulement 33 associations de 1^{ère} catégorie (53%) autorisent la pêche aux leurres au cours de la saison de pêche. Néanmoins même si cette technique est acceptée, une grande majorité des règlements intérieurs contraignent la pratique de la pêche aux leurres à une période définie dans l'année ou à des parcours spécifiques, freinant ainsi l'expansion de cette technique et rendant l'offre pêche moins attractive.

Enfin, la pratique du float-tube dans le Pas-de-Calais en 2018 peut être jugée comme anecdotique puisque l'on dénombre un seul site ouvert à la pratique cette année-là. Malgré le fait que des AAPPMA possèdent des territoires propices au développement de cette technique (Marais Audomarois, Calaisis, Val de Sensée, etc.), aucune d'entre-elle n'a émise le souhait de développer la pêche en float-tube. Néanmoins, la « pression » exercée par les demandes des pêcheurs a poussé la Fédération à convaincre quelques dirigeants de réfléchir et d'organiser la pratique du float-tube au sein de leurs associations respectives permettant de faire avancer le dossier et de proposer des avancées concrètes pour l'année 2019.

Au sein du réseau associatif, de nombreuses associations agréées rencontrent à ce jour des difficultés remettant en question leur existence future. Le manque cruel de bénévoles désireux de s'investir dans la gestion et le fonctionnement des associations est une des problématiques pouvant expliquer cette tendance. Au-delà du manque d'investissement bénévole, le loisir pêche dans le Pas-de-Calais souffre d'un certain manque d'ouverture aux pratiques nouvelles favorisant encore les pratiques ancestrales trop largement ancrées mais qui ne semble plus répondre aux attentes des nouvelles générations. L'analyse des ventes de cartes de 2018 démontre assez nettement l'absence de recrutement, l'adhésion de pêcheurs représentatif des classes d'âges supérieurs et le faible volume d'adhérents au sein des AAPPMA jugées « traditionnalistes » laissant supposer que ce type précis de configuration associative rencontrera des difficultés de pérennisation à courts ou moyens termes.

Au-delà des problèmes rencontrés et présentés ci-dessus, un nombre significatif d'associations ne respectent pas les statuts réglementaires qui régissent le fonctionnement même du réseau, précisé par l'arrêté du 27 Juin 2008, fixant le modèle des statuts AAPPMA. Parmi les difficultés rencontrées, l'existence de mesures discriminatoires, refus de réalisation de plan de gestion piscicole, irrégularités dans la composition des conseils d'administration, non transmission des comptes à la Fédération départementale. Le non-respect des statuts pouvant entraîner le retrait d'agrément de l'association agréée à la Fédération.

Au cours des dernières années, la Fédération a mis en exergue de nombreux problèmes de communication avec les pêcheurs du département. Il a notamment été constaté le manque de transmission d'informations qui émanent de la Fédération, transitant par les AAPPMA et à destination directe des pêcheurs. En résulte alors parfois une certaine incompréhension des adhérents vis-à-vis des actions de la Fédération. Cela est d'autant plus vrai concernant la compréhension de la réglementation pêche qui se superpose à l'échelle départementale et associative, complexifiant ainsi la lecture pour le pêcheur initié ou non.

Malgré l'existence d'une communication de la Fédération via les canaux actuels de diffusion de l'information (réseaux sociaux, site internet, médias et presse,...) force est de constater que persiste encore des ruptures dans la transmission des informations qui régulièrement arrivent de manière erronée aux adhérents. Cette situation particulière favorisant ainsi la circulation d'idées fausses au sein du réseau et non représentatives des actions de la Fédération.

Au-delà des problèmes de diffusion des informations, la Fédération et les associations agréées font le constat commun qu'il est également difficile de mobiliser les pêcheurs sur les différents évènements annuels, organisés pour la promotion du loisir pêche, l'entretien des parcours, ...

De manière moins prédominante, des problématiques récurrentes émanent d'une catégorie précise d'adhérents sur les questions de gestion des espèces piscivores comme le cormoran ou encore la présence de phoques qui remontent au-delà des zones estuariennes, soulève de vives réactions notamment chez les pêcheurs de grands migrateurs, persuadés de l'existence d'un lien de cause à effet sur la présence de ces espèces et la baisse du nombre de prises.

Enfin, le sujet qui cristallise le plus les échanges entre la Fédération et ses adhérents concerne le prix des cartes et timbres de pêche au cours de ces dernières années. Même si la réciprocité départementale mise en place à partir de 2010 a favorisé l'harmonisation des prix des permis qui ont vu leur prix baissé de manière significative, chaque hausse du prix aussi minime soit-elle fait toujours débat au sein du réseau.



V. Les atouts et faiblesses du territoire pour le développement du loisir pêche

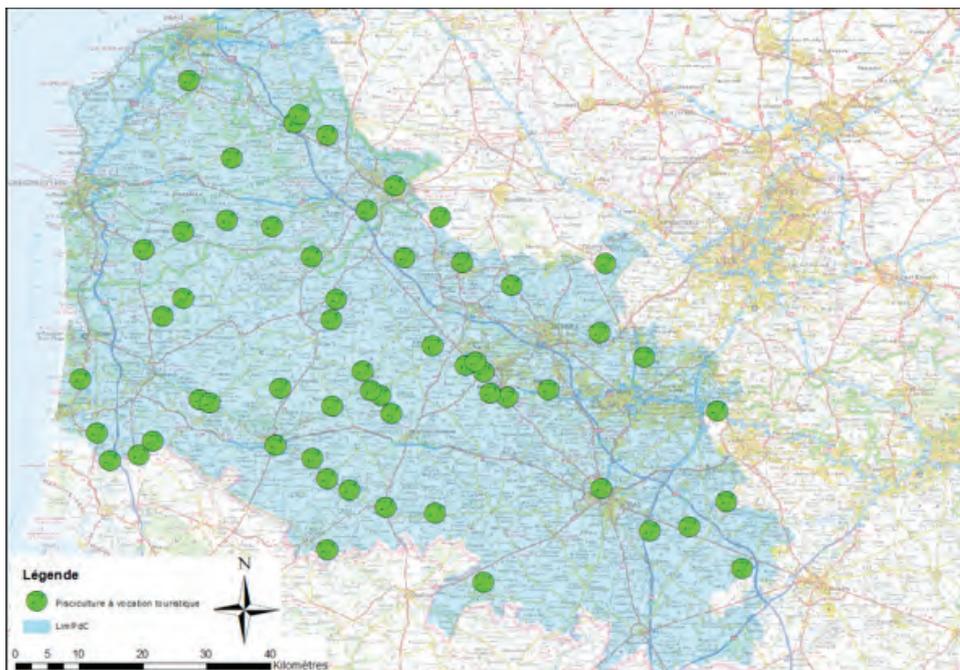
Au-delà des problématiques rencontrées au sein même du réseau associatif, d'autres freins au développement de la pêche de loisir existent à ce jour.

1. Les faiblesses du territoire

a. L'offre pêche privatisée

Le premier d'entre-eux est la pêche commerciale qui s'est développée sur le département. Au sein des piscicultures à vocation touristique, la pêche se résume à optimiser le nombre de prises au détriment des autres paramètres du loisir pêche (paysage, qualité du poisson, ...). Le prix d'entrée de ce type de structure varie en fonction des espèces recherchées mais néanmoins atteint généralement une à plusieurs dizaines d'euros pour une demi-journée de pêche. Le prix se justifiant essentiellement par le nombre de poissons potentiellement capturables. Pour les offres ciblées sur la pêche de la truite arc-en-ciel, celles-ci se déroulent en étangs clos de faible superficie. Les équipements généralement présents à proximité permettent également de se restaurer (tables de pique-nique, barbecue, bar, ...).

En seconde catégorie, la plupart des offres s'axent sur des produits de type carpodromes ou étangs communaux où les densités de poissons, quoique adaptées au contexte piscicole, dépassent allégrement les capacités des milieux aquatiques afin de satisfaire uniquement le loisir pêche.



Carte 1 : Localisation des piscicultures à vocation touristique sur le département

Au sein du Pas-de-Calais, on dénombre en 2018 une soixantaine de sites proposant une pêche privée. L'ensemble des sites étant relativement bien répartis sur le département. Toutefois, il n'a pas été possible d'établir une liste exhaustive des piscicultures à vocation touristique ni de connaître le volume de pêcheurs fréquentant annuellement ces produits pêche particuliers. Néanmoins, il apparaît que ces pêches commerciales semblent répondre à une réelle demande de pêcheurs.

b. L'anthropisation du réseau hydrographique départemental



Le second frein pouvant également être évoqué est le fort niveau d'anthropisation et d'aménagement hydraulique du réseau hydrographique du département. Concernant les milieux de seconde catégorie, la grande majorité des surfaces en eau est représentée par les voies VNF destinées au transport fluvial. Ces voies d'eau totalement artificialisées offrent des conditions d'habitats piscicoles relativement pauvres où règne une faible diversité piscicole à l'image des marais et étangs du département. En première catégorie, les rivières du bassin minier ou de l'Arrageois présentent également des niveaux de fonctionnalité très dégradés causés historiquement par le passé industriel et le fort niveau d'urbanisation. La fragmentation des cours d'eau du département par les ouvrages hydrauliques sont également des facteurs limitant au développement des populations piscicoles. Néanmoins, en dépit de cette tradition d'aménagement des cours d'eau, le Pas-de-Calais possède encore des cours d'eau et zones humides d'intérêt halieutique non négligeable où le développement du loisir pêche doit être prioritaire.

En outre, une certaine disparité dans la qualité des milieux de 1^{ère} et 2^{nde} catégorie peut être observée dans le département. Le Plan Départemental de Protection et de Gestion des Milieux Aquatiques (PDPG) mis à jour en 2017 pour le Pas-de-Calais présente par contexte les facteurs de pressions qui influent sur la fonctionnalité des contextes piscicoles. Ce document constitué grâce aux éléments techniques disponibles sur le département est le document complémentaire au schéma départemental du loisir pêche du Pas-de-Calais.

c. Le contexte social du Pas-de-Calais

Les aspects sociaux liés à l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais impactent également le développement du loisir pêche. La région historiquement tournée vers l'industrie, est marquée par la désindustrialisation ayant eu pour effet d'accroître les inégalités sociales. En résulte notamment un déclin des pôles du littoral du Pas-de-Calais (Boulogne, Calais, St-Omer) au profit de la métropole Lilloise s'accompagnant d'une chute des emplois depuis 2008 dans le département. Ainsi le coût de la pêche dans le Pas-de-Calais doit tenir compte de la situation socio-économique du département afin de rester abordable par tous. (Cf. « Spécificités des territoires du Nord-Pas-de-Calais face aux aléas économiques », INSEE Nord-Pas-de-Calais).

d. Le lobby pêche

A l'échelle départementale, force est de constater que le lobby du loisir pêche est faible comparativement à d'autres loisirs comme la chasse notamment. De manière générale, la pêche n'est pas perçue comme une composante de développement des territoires malgré le poids économique moyen que génère cette activité estimée à 13 millions d'euros pour le département du Pas-de-Calais (dépense annuelle d'un pêcheur : 681 € (source FNPF)). Cette situation étant une des nombreuses raisons qui freine le développement et la modernisation du loisir pêche mais surtout l'amélioration quantitative et qualitative du patrimoine halieutique du Pas-de-Calais.

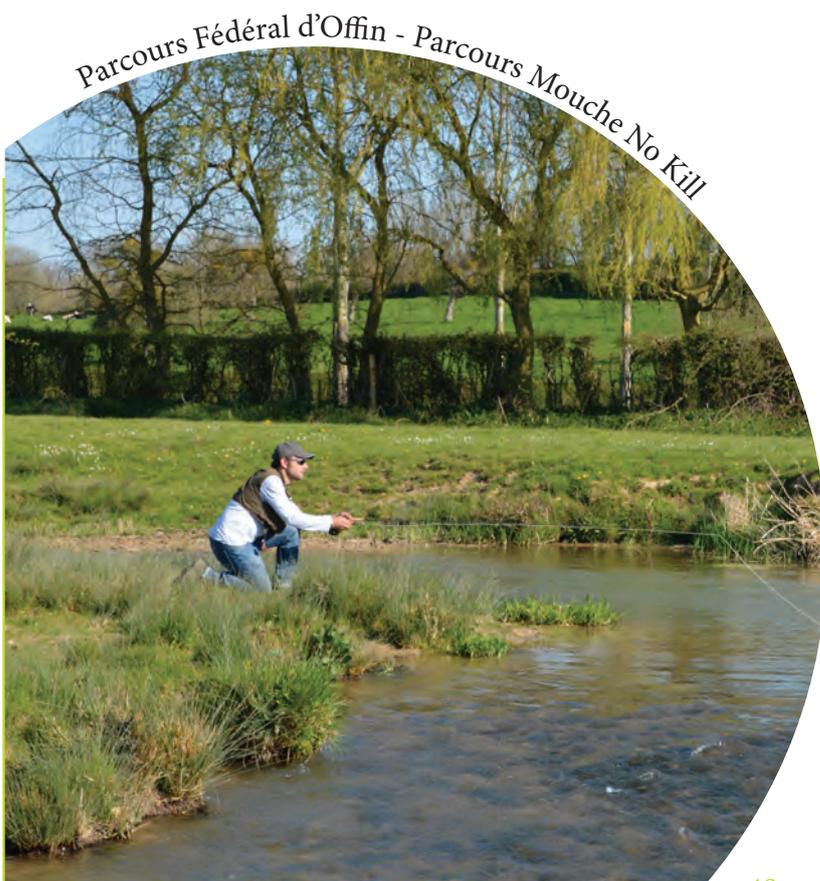
e. Les contraintes d'espaces

D'autres problèmes peuvent également être rencontrés lorsque plusieurs usages ou enjeux doivent cohabiter au sein d'un même site. La forte urbanisation de certains territoires occasionne une densification de la population où la demande d'espaces propices à la pratique des loisirs de nature y est forte.

Néanmoins, les surfaces disponibles y sont réduites et créent des conflits d'usages qui limitent parfois le développement du loisir pêche. La faible proportion de surfaces dites « naturelles » ou présentant un intérêt écologique confronte également le loisir pêche aux logiques des structures naturalistes où les politiques de conservation d'espaces contraignent ou conditionnent également la pratique du loisir pêche.

Ainsi, la Fédération rencontre des difficultés à développer une offre fédérale qui puisse répondre aux attentes des pêcheurs du département. Le peu de sites potentiels et/ou les prix de location conditionnent directement l'offre actuelle. En outre, peu de sites sont à ce jour gérés directement par la Fédération et la taille modeste des sites en gestion ne permettent pas de créer une offre réellement attractive.

A ce jour, une réflexion doit être menée quant aux perspectives de développement et d'amélioration d'une offre pêche fédérale venant en complémentarité des parcours des Associations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques Agréées du département.



2. Les atouts du territoire pour le développement du loisir pêche

En dépit des faiblesses du territoire, le département possède des atouts indéniables pour le loisir pêche. Selon les chiffres de la Fédération Nationale de la Pêche en France, le Pas-de-Calais se place en 2018 au 11ème rang des départements français en termes de ventes de cartes, juste avant la Savoie et l'Ardèche.

Le succès du système de réciprocité au sein du département est l'atout majeur du loisir pêche dans le Pas-de-Calais. Les nombreux lots de pêche publics et privés ouverts à la pêche pour les personnes ayant une carte adaptée offrent de multiples configurations de pêche tant en espèces piscicoles qu'en techniques de pêche.

La position géographique du Pas-de-Calais, à un carrefour européen compris entre l'Angleterre, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, est également une force du territoire puisque cette position de choix laisse espérer une réelle manne touristique si l'offre pêche est capable de se structurer et d'être attractive pour les pêcheurs susceptibles de transiter par le Pas-de-Calais.

En parallèle de l'existence d'associations agréées à la Fédération départementale, des clubs halieutiques existent sur le département et assurent une mission certaine d'animation auprès de l'initiation et du perfectionnement des pêcheurs novices ou initiés. Il apparaît évident que ces structures diversifiées participent activement au développement du loisir pêche et ont pour avantage de ne pas être rattachées à un territoire précis et peuvent rayonner à l'échelle départementale. Cet aspect particulier pouvant être considéré comme un véritable atout pour le développement du loisir pêche dans le Pas-de-Calais.

Nombreuses sont les techniques de pêche praticables au sein du réseau hydrographique diversifié du Pas-de-Calais. La forte démographie à proximité des milieux de seconde catégorie favorise la traque des poissons blancs et carnassiers. Les pêcheurs de cyprins y sont largement représentés à travers la pêche au coup à la grande canne et celle de la carpe, très répandue du Nord-Ouest au Nord-Est du Département. Les nombreux sites de pêche existant attirent débutants comme confirmés au bord de l'eau au sein de milieux diversifiés (marais, canaux, rivières, etc.) offrant un panel d'espèces piscicoles diversifiées.

Les pêcheurs aux carnassiers sont également bien représentés notamment au travers de la pêche aux vifs et aux leurres. Le marais Audomarois, le Calaisis et la vallée de la Sensée offrent des possibilités exceptionnelles pour la pêche du brochet et de la perche, au sein de milliers d'hectares possédant un caractère naturel remarquable. Le réseau de canaux VNF permet quant à lui, la traque du sandre, espèce très représentée sur plusieurs centaines de kilomètres.

Avec plus de 980 km de cours d'eau en première catégorie, le Pas-de-Calais possède également une offre conséquente de pêche, axée sur la pêche des Salmonidés. La présence de 7 fleuves côtiers permet également l'accueil d'espèces patrimoniales telles que la truite de mer où le saumon atlantique, d'où l'existence et le développement d'une pêche spécialisée sur les cours d'eau qui accueillent ces espèces emblématiques.

An underwater photograph of a fish, likely a perch, swimming in clear, greenish water. The fish is positioned in the upper half of the frame, facing left. Below it, there is a dense field of seagrass or similar aquatic plants. The bottom of the image shows a dark, sandy or silty seabed. The overall lighting is soft and natural, typical of an underwater environment.

**PARTIE III :
DEFINITION
DES ENJEUX ET
DES AXES DE
DEVELOPPEMENT**

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche du Pas-de-Calais a pour but de définir les grands enjeux fondateurs de la politique fédérale permettant de répondre aux attentes actuelles et futures des pêcheurs. Le travail de consultation effectué a permis de définir 3 enjeux majeurs permettant d'établir une ligne politique et d'élaborer un outil autour d'axes de développement capables de cadrer l'action de la fédération dans ses missions de développement et de pérennisation du loisir pêche.

Enjeu N°1 : Développer et moderniser le loisir pêche à l'échelle départementale

Contrairement à l'image populaire véhiculée dans notre société, la pêche en France n'est pas un loisir vieillissant. Dans le top 5 des loisirs les plus pratiqués, elle continue d'attirer de nombreuses personnes désireuses de renouer un contact particulier avec la nature.

Malgré des effectifs nationaux en légère augmentation, la pêche telle que pratiquée auparavant ne répond plus parfaitement aux attentes actuelles des pêcheurs. L'évolution du matériel et des pratiques, les déplacements facilités, l'apparition de nouvelles tendances, la prise de conscience écologique, le temps dédié aux loisirs, ... amènent les structures qui œuvrent concrètement à l'organisation et au développement de la pêche à réfléchir et proposer les actions qui permettront de faire de la pêche de demain, un loisir en phase avec son temps.

A l'échelle du Pas-de-Calais, des évolutions notoires du loisir pêche ont pu être portées par la Fédération départementale ces dernières années. Grâce à l'investissement politique et à la structuration technique de l'équipe salariée, le système de réciprocité départementale a séduit un nombre significatif d'associations puisque l'intégralité des AAPPMA de seconde catégorie du Pas-de-Calais est à ce jour réciprocaire. D'autres actions ont également pu être menées en faveur des milieux et des espèces comme la mise à jour de l'arrêté pêche, les mises en réserve, l'arrêt des alevinages en 1ère catégorie, etc.

Malgré les justifications scientifiques et arguments avancés, force est de constater qu'à ce jour ces évolutions n'emportent pas encore l'approbation de l'intégralité du réseau des associations agréées du département qui, pour la plupart, sont confrontées en parallèle à des règles et des charges administratives de plus en plus lourdes, un manque cruel d'investissement des bénévoles, des difficultés à faire évoluer leur pratique au travers de leurs règlements intérieurs par exemple.

Ce premier enjeu de développement et de modernisation s'adresse donc directement aux pêcheurs du département au travers la définition de 8 axes de travail permettant d'offrir à l'échelle départementale, une offre qualitative et diversifiée capable de tenir compte des évolutions du loisir pêche :

- Axe N°1 : Développer et pérenniser la réciprocité départementale en 1ère catégorie ;
- Axe N°2 : Développement de l'application halieutique « pêche62 » ;
- Axe N°3 : Simplifier l'accès aux parcours de pêche ;
- Axe N°4 : Optimiser et labelliser les sites de pêche fédéraux ;
- Axe N°5 : Développer le tourisme pêche ;
- Axe N°6 : Orienter les pêcheurs vers les structures proposant une offre spécialisée ;
- Axe N°7 : Optimiser et développer le réseau de dépositaire ;
- Axe N°8 : Définir le rôle et les perspectives des Ateliers Pêche Nature ;
- Axe N°9 : Optimiser l'accès au loisir pêche aux personnes en situation de handicap ;
- Axe N°10 : Elaborer des fiches « Tour Operator » dédiées aux techniques de pêche.

Enjeu n°2 : Former et accompagner les gestionnaires d'AAPPMA

A ce jour, la gestion d'une association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques nécessite un investissement conséquent de la part des membres actifs du réseau. Ce second enjeu a été développé sur la base de plusieurs conclusions qui émanent d'une réflexion synthétique pouvant être appliquée à toutes les AAPPMA du département :

- trop peu de jeunes pêcheurs prennent part à la vie d'une AAPPMA ;
- les AAPPMA ont des difficultés à renouveler leur bureau et mobiliser des bénévoles ;
- la gestion d'une AAPPMA nécessite de multiples connaissances : techniques, administratives, comptables et nécessite de maîtriser l'outil informatique .

La particularité du réseau des AAPPMA du Pas-de-Calais réside dans le maillage dense d'AAPPMA dont la majorité, sont de taille modeste voire réduite à quelques dizaines de pêcheurs.

Cette situation particulière complique la gestion et l'évolution du loisir pêche à l'échelle départementale puisque à ce jour, nombre d'associations de 1ère catégorie sont susceptibles de rencontrer des difficultés dans le temps causées par un certain découragement des responsables de bureau et l'absence de relève. In fine, le risque étant que les droits de pêche détenus par ces petites associations tombent dans le domaine privé, réduisant ainsi le «domaine» pêchable et contrôlable du Pas-de-Calais.

Face à ce constat, ce second enjeu peut se décliner selon les axes suivants :

Axe 1 : Elaborer un document d'aide à la gestion d'AAPPMA ;

Axe 2 : Organiser des sessions de formation auprès des présidents, trésoriers et secrétaires ;

Axe 3 : Effectuer un bilan administratif de chaque AAPPMA dans le but de mieux accompagner la gestion de chaque entité ;

Axe 4 : Former les gestionnaires à l'utilisation de l'outil informatique.



Enjeu n°3 : Animer et sensibiliser le grand public et les pêcheurs

Les pêcheurs, sentinelles au quotidien de nos rivières, souvent acteurs bénévoles dans la protection des milieux aquatiques sont des précurseurs dans l'approche moderne de l'écocitoyenneté. Ce terme traduit la sensibilité écologique qui a depuis bien longtemps gagné le monde de la pêche de loisir.

Pour répondre à ses missions d'éducation confiées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, la Fédération Départementale doit développer un ensemble d'actions d'initiation et de sensibilisation à la pêche, d'éducation à l'Environnement et au développement durable auprès des pêcheurs mais également auprès du grand public par le biais de la Maison de la Pêche et de la Nature.

Grâce à une convention partenariale pour l'éducation au développement durable avec la MEN et le MEDDE, la FNPF et l'ensemble du réseau associatif officialise sa place en tant qu'acteur privilégié dans l'éducation à l'Environnement et au développement durable.

Axe 1 : Définir un plan de communication permettant de diffuser et de valoriser les informations directement auprès des pêcheurs ;

Axe 2 : Fidéliser un réseau actif de bénévoles volontaires ;

Axe 3 : Définir un programme de sensibilisation du grand public à la protection des milieux aquatiques et au loisir pêche ;

Axe 4 : Elaborer et diffuser un programme d'animations auprès des AAPPMA et des partenaires éducatifs potentiels du Département ;

Axe 5 : Participer aux événementiels organisés en France et à l'étranger.



An underwater photograph showing a school of fish swimming in clear, greenish-blue water. The bottom is covered with dense, bright green aquatic vegetation. The scene is framed by white lines that form a large, irregular shape around the central text.

**PARTIE IV :
FICHES ACTIONS**

ENJEU N°1 : DEVELOPPER ET MODERNISER LE LOISIR PÊCHE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Axe N°1 : Développer et pérenniser la réciprocité départementale en 1ère catégorie

Définition de l'action

La réciprocité départementale est la « clé de voûte » de la modernisation et du développement du loisir pêche dans le département. Afin de tenter de convaincre les associations de première catégorie piscicole non adhérentes, la FDAAPPMA62 rencontrera chacune d'entre-elle afin de mieux connaître les raisons de non adhésion et essaiera de convaincre chacune d'elle du bien-fondé de la réciprocité départementale pour l'avenir de la pêche.

PHASAGE

1

Recensement et classification des associations selon une analyse multicritères à définir

2

Etablissement d'une stratégie d'action

3

Réalisation d'une communication adaptée auprès des associations concernées

4

Organisation de temps d'échanges FDAAPPMA/ Responsables appma/Pêcheurs

Partenaires financiers



Moyens humains



2 agents de développement

ENJEU N°1 : DEVELOPPER ET MODERNISER LE LOISIR PÊCHE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Axe N°2 : Développement de l'application « pêche62 »

Définition de l'action

En complément du guide pêche existant, la Fédération souhaite développer une application smartphone dédiée au loisir pêche, capable d'orienter les pêcheurs directement sur le terrain (lots de pêche, stationnements, hébergements pêche, règlements intérieur, ...) tout en permettant à l'utilisateur de partager des informations en direct avec sa Fédération (carnets des prises, déclaration pollutions, informations diverses, etc.).

PHASAGE

1

Mise à jour des lots de pêche FDAAPPMA et AAPPMA du Pas-de-Calais

2

Etablissement d'un CCTP

3

Demande de devis

4

Demande de subventions

5

Conception de l'application via un prestataire extérieur

6

Mise à jour annuelle de l'application

Partenaires financiers



Encadrant projet



Responsable du Pôle Communication -Halieutisme

ENJEU N°1 : DEVELOPPER ET MODERNISER LE LOISIR PÊCHE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Axe N°3 : Simplifier l'accès aux parcours de pêche

Définition de l'action

La Fédération fournira aux aappma du département des panneaux d'information, de signalisation et d'orientation afin de rendre « lisible », sur le terrain, l'offre pêche et la qualité des parcours.

PHASAGE

1

Recensement et analyse de la pertinence des panneaux et autres signalétiques existantes

2

Synthèse des besoins et des demandes

3

Conception des visuels (panneau d'information)

4

Demande de subventions

5

Pose et installation des panneaux

Partenaires financiers



Moyens humains



2 agents de développement

ENJEU N°1 : DEVELOPPER ET MODERNISER LE LOISIR PÊCHE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Axe N°4 : Optimiser l'offre de pêche fédérale

Définition de l'action

La Fédération mènera une réflexion profonde sur la capacité de son offre fédérale à répondre quantitativement et qualitativement aux demandes des pêcheurs. Les résultats de cette réflexion devront permettre d'agrandir le domaine fédéral et de proposer une offre pêche moderne et de qualité, complémentaire à celle des AAPPMA.

PHASAGE

1

Diagnostic de l'offre fédérale actuelle

2

Définition des axes de développement concernant l'offre fédérale

3

Prospection et négociation de nouveaux lots de pêche

4

Labellisation des parcours afin d'améliorer leurs visibilité

Partenaires financiers



Moyens humains

2 agents de développement

+ Responsable du Pôle Communication/ Halieutisme



ENJEU N°1 : DEVELOPPER ET MODERNISER LE LOISIR PÊCHE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Axe N°5 : Développer le tourisme pêche

Définition de l'action

La Fédération identifiera les freins potentiels au développement du tourisme pêche. Les conclusions de cette étude cibleront des mesures concrètes permettant de développer le tourisme pêche auprès des pêcheurs des autres départements mais également aux pêcheurs d'autres nationalités, en ciblant prioritairement les pays Européens proches du Pas-de-Calais.

PHASAGE

1

Etude des freins au développement du tourisme pêche

2

Plan de communication adapté

3

Etudier les potentialités de labellisation d'hébergements pêche

Partenaires financiers



Encadrant projet

Responsable du Pôle Communication -Halieutisme

ENJEU N°1 : DEVELOPPER ET MODERNISER LE LOISIR PÊCHE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Axe N°6 : Créer un partenariat avec les clubs de pêche existant

Définition de l'action

La Fédération proposera un appui technique et financier aux clubs de pêche existant pour les accompagner dans leur développement afin que ces structures associatives puissent être associées au développement du loisir pêche dans le département par la réalisation d'animations, de concours et autres évènements faisant la promotion du loisir pêche.

PHASAGE

1

Définition de la stratégie d'action et de la participation financière

2

Recensement et prise de contact avec les clubs de pêche

3

Mise en place du partenariat actif

Partenaires financiers



Moyens humains

2 agents de développement

+ Responsable du Pôle Communication/ Halieutisme



ENJEU N°1 : DEVELOPPER ET MODERNISER LE LOISIR PÊCHE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Axe N°7 : Optimiser et développer le réseau de dépositaires

Définition de l'action

La Fédération se chargera de trouver de nouveaux dépositaires sur le département afin d'améliorer la couverture départementale du réseau de vente de cartes. Dans ce cadre, des partenariats pourront être signés avec des chaînes de magasins orientés vers les sports et/ou la nature.

PHASAGE

1

Etat des lieux du réseau dépositaire et mise en évidence des « zones blanches »

2

Démarchage des futurs dépositaires potentiels

3

Signature des « conventions dépositaires »

Partenaires financiers



Moyen Humain



1 agent de développement

ENJEU N°1 : DEVELOPPER ET MODERNISER LE LOISIR PÊCHE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Axe N°8 : Définir le rôle et perspective des Ateliers Pêche Nature

Définition de l'action

La Fédération incitera l'émergence des ateliers pêche nature au sein des AAPPMA du département qui le souhaite afin que chaque contexte halieutique soit doté d'au moins un APN (Atelier Pêche Nature) susceptible d'accueillir le jeune public notamment lors des temps d'activités périscolaires (TAP).

PHASAGE

1

Définition d'un programme éducatif à dispenser au sein des APN

2

Sollicitation du réseau AAPPMA afin de faire émerger les APN

3

Formation des responsables APN

4

Suivi et contrôle du fonctionnement par la fédération départementale

Partenaires financiers



Moyen Humain



1 agent de développement

ENJEU N°1 : DEVELOPPER ET MODERNISER LE LOISIR PÊCHE A L'ECHELLE DEPARTEMENTALE

Axe N°9 : Optimiser l'accès au loisir pêche aux personnes en situation de handicap

Définition de l'action

La Fédération se rapprochera des structures départementales et nationales s'occupant du handicap afin d'échanger sur les aménagements susceptibles de répondre aux réelles demandes des personnes en situation d'handicap souhaitant pratiquer le loisir pêche.

PHASAGE

1

Recensement des aménagements existant et diagnostic des besoins

2

Etablissement d'un programme d'aménagement pluriannuel

3

Mise en place des aménagements

Partenaires financiers



Moyen Humain



1 agent de développement

ENJEU N°2 : FORMER ET ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES D'AAPPMA

Axe N°1 : Elaborer un document d'aide à la gestion d'AAPPMA

Définition de l'action

La Fédération élaborera un document à destination des membres des bureaux d'AAPPMA afin de les accompagner au quotidien dans la gestion des AAPPMA. Ce document devra notamment expliquer les statuts, les rôles et les moyens à disposition des AAPPMA afin que les gestionnaires puissent avoir une vision globale des missions qui incombent aux dirigeants d'associations.

PHASAGE

1

Rédaction du
document

2

Diffusion au sein
du réseau des
AAPPMA

Partenaires financiers



Moyen Humain



Responsable du Pôle
Communication/
Halieutisme

ENJEU N°2 : FORMER ET ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES D'AAPPMA

Axe N°2 : Organiser des sessions de formation auprès
du conseil d'administration des AAPPMA

Définition de l'action

Des sessions de formations thématiques seront organisées à destination des gestionnaires d'AAPPMA afin de présenter aux responsables d'AAPPMA un niveau d'information, des méthodologies leur permettant de dynamiser la vie associative dans leurs structures.

PHASAGE

1

Solliciter les
membres AAPPMA
souhaitant
bénéficier de la
formation

2

Identification
des besoins et
pré-requis à la
formation

3

Organisation des
sessions de formation

Partenaires financiers



Moyen Humain



1 agent
de développement

ENJEU N°2 : FORMER ET ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES D'AAPPMA

Axe N°3 : Effectuer un bilan administratif de chaque AAPPMA dans le but de mieux accompagner la gestion de chaque entité

Définition de l'action

Dans un souci de respect des statuts AAPPMA, la Fédération procédera à l'établissement d'un rapport administratif pour chaque AAPPMA afin de relever les écarts et manquements administratifs constatés. Ce travail permettra à la Fédération d'accompagner les associations dans la mise en conformité de leur association.

PHASAGE

1

Bilan global de fonctionnement par association et pointage des manquements administratifs

2

Traitement des irrégularités soulevées pouvant aboutir à une remise à niveau ou un retrait d'agrément en cas de manquements graves et caractérisés au respect des statuts AAPPMA

Partenaires financiers



Opérateurs



Elus de la FDAAPPMA62
Responsable du Pôle
Communication/
Halieutisme ;
Secrétaire

ENJEU N°2 : FORMER ET ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES D'AAPPMA

Axe N°4 : Former les gestionnaires à l'utilisation de l'outil informatique

Définition de l'action

Des sessions de formation à l'outil informatique pourront être prodiguées aux gestionnaires des AAPPMA le souhaitant afin de les accompagner dans la prise en main de l'outil informatique et les tâches pouvant être effectuées par informatique (bureautique, vente de carte par Internet, etc.)

PHASAGE

1

Solliciter les
membres AAPPMA
souhaitant
bénéficier de la
formation

2

Identification
des besoins et
pré-requis à la
formation

3

Organisation des
sessions de formation

Partenaires financiers



Moyen Humain



1 agent
de développement

ENJEU N°3 : ANIMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES PÊCHEURS

Axe N°1 : Définir un plan de communication permettant de diffuser et de valoriser les informations directement auprès des pêcheurs

Définition de l'action

Une réflexion globale sera menée afin d'établir un plan de communication permettant de toucher un maximum de personnes, pêcheurs ou non. Ce plan intégrera tous les moyens de communications modernes afin de définir une stratégie efficace auprès des publics ciblés.

PHASAGE

1

Elaboration d'une stratégie de communication multicanaux

2

Réalisation des supports de communication AAPPMA

3

Création et mise à jour annuelle d'une base de données pêcheurs (mailing liste)

4

Diffusion, valorisation et animation de l'information au sein du réseau de pêcheur

Partenaires financiers



Opérateur



Responsable du Pôle Communication/Halieuisme

ENJEU N°3 : ANIMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES PÊCHEURS

Axe N°2 : Fidéliser un réseau actif de bénévoles volontaires

Définition de l'action

La Fédération sollicitera le réseau de pêcheurs afin de constituer une liste de bénévoles investis susceptibles de participer aux actions de la Fédération.

PHASAGE

1

Sollicitation du réseau et définition du réseau de bénévoles actifs

2

Etablissement du planning annuel de sollicitations

3

Réalisation des actions

Partenaires financiers



Opérateurs



Responsable du Pôle Communication/ Halieutisme ; Agents de développement

ENJEU N°3 : ANIMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES PÊCHEURS

Axe N°3 : Définir un programme de sensibilisation du grand public à la protection des milieux aquatiques et au loisir pêche

Définition de l'action

La Fédération définira un programme annuel de sensibilisation du grand public à la protection des milieux aquatiques à travers : l'organisation, la participation et l'animation d'évènements. Ceux-ci permettront d'aller à la rencontre du grand public afin d'échanger et d'enseigner les enjeux de la protection des milieux aquatiques.

PHASAGE

1

Recensement des évènements à venir

2

Démarchage auprès des écoles et autres structures d'enseignements

3

Réalisation du planning annuel et du programme

Partenaires financiers



Opérateurs



2 agents de développement

ENJEU N°3 : ANIMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES PÊCHEURS

Axe N°4 : Fidéliser un réseau actif de bénévoles volontaires

Définition de l'action

La Fédération élaborera un programme d'animation auprès des AAPPMA et des partenaires éducatifs afin de faire découvrir le loisir pêche aux publics concernés. Ces animations pouvant prendre diverses formes, elles apporteront en plus des notions techniques de pêche, des éléments de connaissances et de sensibilisation à la protection des milieux en lien avec la pratique du loisir.

PHASAGE

1

Définition du contenu des animations

2

Sollicitations auprès du réseau AAPPMA et des partenaires

3

Elaboration d'un planning annuel d'animation « pêche »

4

Conduite des animations

Partenaires financiers



Opérateurs

Responsable du Pôle Communication/
Halieutisme +
2 Agents de développement



ENJEUX N°3 : ANIMER ET SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET LES PÊCHEURS

Axe N°5 : Participer aux événementiels organisés en France et à l'étranger

Définition de l'action

La Fédération assurera sa représentation au sein des salons et événements à portée nationale et européenne afin de gagner en visibilité et en rayonnement. Elle pourra ainsi mettre en avant le territoire du Pas-de-Calais pour le loisir pêche et ses travaux en faveur du développement halieutique et de protection des milieux.

PHASAGE

1

Etablissement du planning annuel de participation

2

Création et réalisation de supports de communication adaptés

3

Participation aux événements ciblés

Partenaires financiers



Opérateurs



2 agents de développement

An underwater photograph of a fish, possibly a bass, with a pink lure in its mouth. The fish is positioned at the bottom of the frame, facing upwards. The water is dark blue with some yellowish-brown sediment or algae visible. A white text box is centered in the upper half of the image, containing the title. The text box has a white background and a thin white border. The title is in bold, black, uppercase letters.

**PARTIE V :
PLANNIFICATION
ET STRATEGIES
D'INTERVENTIONS**

I. Planning

	2019	2020	2021	2022	2023
ENJEUX N°1 : Développer et moderniser le loisir pêche à l'échelle départementale					
Axe N°1 : Développer et pérenniser la réciprocité départementale en 1ère catégorie					
Axe N°2 : Développement de l'application « pêche62 »					
Axe N°3 : Simplifier l'accès aux parcours de pêche					
Axe N°4 : Optimiser et labelliser les sites de pêche fédéraux					
Axe N°5 : Développer le tourisme pêche					
Axe N°6 : Orienter les pêcheurs vers les structures proposant une offre spécialisée					
Axe N°7 : Optimiser et développer le réseau des dépositaires					
Axe N°8 : Définir le rôle et les perspectives des Ateliers Pêche Nature					
Axe N°9 : Optimiser l'accès au loisir pêche aux personnes en situation de handicap					
Axe N°10 : Elaborer des fiches « Tour Operator » dédiées aux techniques de pêche					
ENJEUX N°2 : Former et accompagner les gestionnaires d'AAPPMA					
Axe N°1 : Elaborer un document d'aide à la gestion d'AAPPMA					
Axe N°2 : Organiser des sessions de formation auprès des présidents, trésoriers, et secrétaires					
Axe N°3 : Effectuer un bilan administratif de chaque AAPPMA dans le but de mieux accompagner la gestion de chaque entité					
Axe N°4 : Former les gestionnaires à l'utilisation de l'outil informatique					
ENJEUX N°3 : Animer et sensibiliser le grand public et les pêcheurs					
Axe N°1 : Définir un plan de communication permettant de diffuser et de valoriser les informations directement auprès des pêcheurs					
Axe n°2 : Fidéliser un réseau actif de bénévoles volontaires					
Axe n°3 : Définir un programme de sensibilisation du grand public à la protection des milieux aquatiques et au loisir pêche					
Axe N°4 : Elaborer et diffuser un programme d'animations auprès des AAPPMA et des partenaires éducatifs potentiels du Département					
Axe N°5 : Participer aux événementiels organisés en France et à l'étranger					

II. Stratégie d'intervention par contextes halieutiques

1. Définition d'un contexte halieutique

Les enjeux de développement du loisir pêche et leurs axes de développement s'appliquent uniformément à l'ensemble du département du Pas-de-Calais. Néanmoins, les spécificités intrinsèques des territoires qui composent le département nécessitent une priorisation des actions afin de répondre aux besoins de manière hiérarchisée. C'est pourquoi des contextes halieutiques ont été définis afin d'apporter une approche du développement du loisir à l'échelle des AAPPMA d'un même contexte.

Un contexte halieutique est ainsi un territoire cohérent présentant des caractéristiques géographiques où l'organisation du réseau halieutique observe une certaine homogénéité tant dans l'organisation que dans le potentiel de développement du territoire concerné. Ainsi un même bassin versant peut-être couvert par plusieurs contextes halieutiques.

Ainsi, 8 contextes halieutiques ont pu être définis. Le tableau présenté ci-dessous précise chaque contexte.

N°	Nom	Catégorie
1	Scarpe-Sensée	1 ^{ère} et 2 ^{nde} catégories
2	Lys-Deûle	2 ^{nde} catégorie
3	Lawe-Clarence-Nave	1 ^{ère} catégorie
4	Canche-Authie	1 ^{ère} catégorie
5	Liane-Slack-Wimereux	1 ^{ère} catégorie
6	Lys-Aa-Hem	1 ^{ère} catégorie
7	Audomarois	2 ^{nde} catégorie
8	Delta de l'Aa	2 ^{nde} catégorie

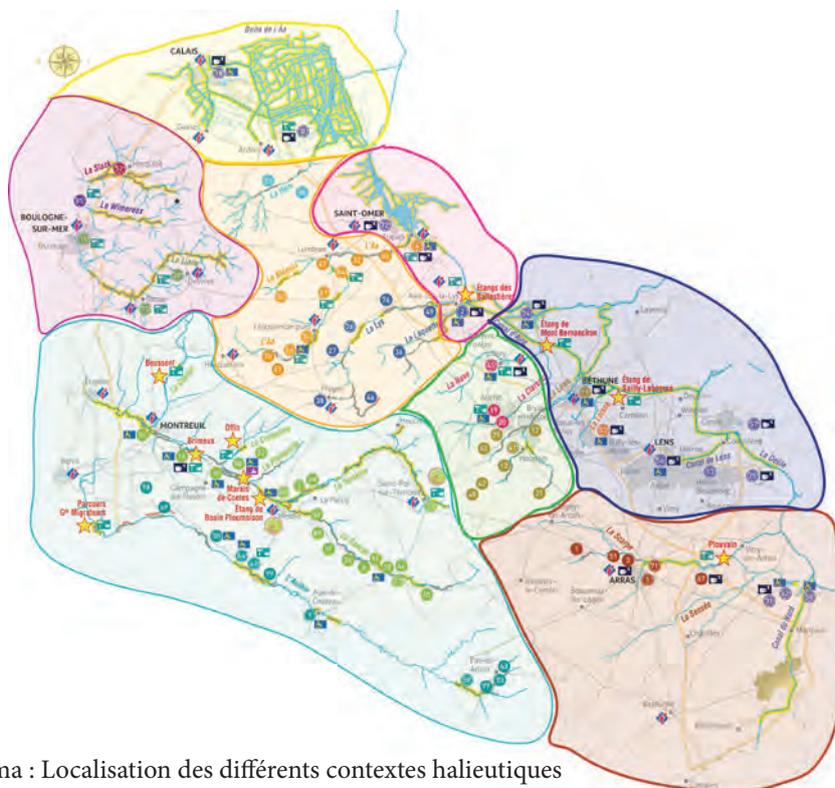


Schéma : Localisation des différents contextes halieutiques

2. Stratégie d'action à l'échelle des contextes halieutiques, par ordre de priorité

Enjeu N°1 : Développer et moderniser le loisir pêche									
	Développer et pérenniser la réciprocity départementale en lère catégorie	Simplifier l'accès aux parcours de pêche	Prendre en gestion et/ou optimiser des sites de pêche fédéraux	Développer le tourisme pêche	Optimiser et développer le réseau de dépositaires	Faire émerger ou pérenniser des Ateliers Pêche Nature	Optimiser l'accès au loisir pêche aux personnes en situation de handicap	Développer et favoriser les nouvelles pratiques de pêche	
Contexte	Scarpe-Sensée	++++	++++	++++	++	++++	++	++++	++
	Lys-Deûle	-	++++	++	++	++++	++	++	++
	Lawe-Clarence-Nave	++	+++	-	+	++	-	+++	+++
	Canche-Authie	++++	++++	++++	++++	++	++	++	++
	Liane-Slack- Wimereux	+	+++	+	++++	++	+	+++	+++
	Lys-Aa-Hem	++++	++++	++++	++++	++	+++	+	+++
	Audomarais	-	++++	+++	++++	++	+++	++	+++
	Delta de l'Aa	-	+++	++	++++	++	++++	++	+++

An underwater photograph of a fish, possibly a perch, with a prominent dorsal fin and reddish-orange tail. The fish is swimming in clear, greenish water above a bed of brown, dried leaves and aquatic plants. The scene is framed by white lines on the left and bottom edges.

PARTIE VI :
Plan financier

Enjeu N°1 : Développer et moderniser le loisir pêche à l'échelle départementale

Axe N°1 : Développer et pérenniser la réciprocité départementale en 1ère catégorie

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Agent de développement	2	80	20 000 €	100 000 €

Axe N°2 : Développement de l'application « pêche62 »

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Responsable de Pôle	1	40	14 000 €	28 000 €
Agent de développement	2	80	20 000 €	100 000 €

Axe N°3 : Simplifier l'accès aux parcours de pêche

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Agent de développement	2	100	25 000 €	125 000 €

Axe N°4 : Optimiser et labelliser les sites de pêche fédéraux

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Responsable de Pôle	1	5	1 750 €	7 000 €
Agent de développement	2	60	15 000 €	60 000 €

Axe N°5 : Orienter les pêcheurs vers les structures proposant une offre spécialisée

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Responsable de Pôle	1	20	7 000 €	7 000 €

Axe N°6 : Simplifier l'accès aux parcours de pêche

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Agent de développement	2	20	5 000 €	20 000 €

Axe N°7 : Optimiser et développer le réseau des dépositaires

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Agent de développement	1	30	7 500 €	22 500 €

Axe N°8 : Définir le rôle et perspectives des Ateliers Pêche Nature

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Agent de développement	1	20	5 000 €	5 000 €

Axe N°9 : Optimiser l'accès au loisir pêche aux personnes en situation de handicap

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Agent de développement	1	20	5 000 €	5 000 €

Axe N°10 : Elaborer des fiches « Tour Operator » dédiées aux techniques de pêche

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Agent de développement	1	20	5 000 €	5 000 €

Enjeu N°2 : Former et accompagner les gestionnaires d'AAPPMA

Axe N°1 : Elaborer un document d'aide à la gestion d'AAPPMA

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Responsable de Pôle	1	5	1 750 €	1 750 €

Axe N°2 : Organiser des sessions de formation auprès des présidents, trésoriers, et secrétaires

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Agent de développement	1	20	5 000 €	20 000 €

Axe N°3 : Effectuer un bilan administratif de chaque AAPPMA dans le but de mieux accompagner la gestion de chaque entité

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Agent de développement	1	50	17 500 €	87 500 €

Axe N°4 : Former les gestionnaires à l'utilisation de l'outil informatique

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Agent de développement	1	20	5 000 €	25 000 €

Enjeu N°3 : Animer et sensibiliser le grand public et les pêcheurs

Axe N°1 : Définir un plan de communication permettant de diffuser et de valoriser les informations directement auprès des pêcheurs

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Responsable de Pôle	1	20	7 000 €	7 000 €

Axe N°2 : Axe n°2 : Fidéliser un réseau actif de bénévoles volontaires

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Responsable de Pôle	1	5	1 750 €	1 750 €
Agent de développement	1	20	5 000 €	5 000 €

Axe N°3 : Définir un programme de sensibilisation du grand public à la protection des milieux aquatiques et au loisir pêche

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Agent de développement	2	20	5 000 €	5 000 €

Axe N°4 : Elaborer et diffuser un programme d'animations auprès des AAPPMA et des partenaires éducatifs potentiels du Département

Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Responsable de Pôle	1	5	1 750 €	8 750 €
Agent de développement	2	30	7 500 €	37 500 €

Axe N°5 : Participer aux événementiels organisés en France et à l'étranger

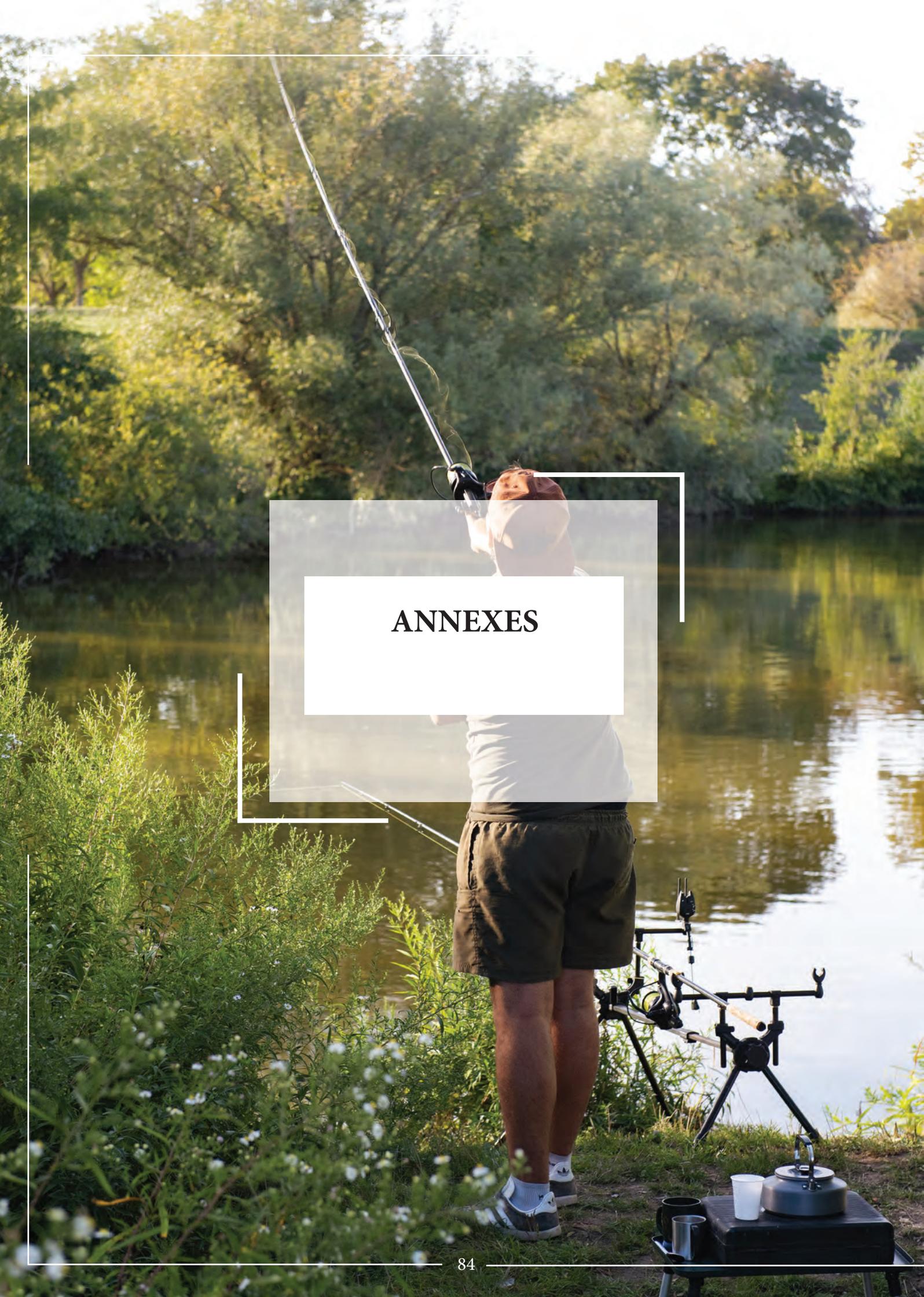
Moyens humains		Nombre ETP/an	Coût/an	Coût total sur la durée du SDDL
Agent de développement	2	30	7 500 €	37 500 €

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS

Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche détermine des préconisations globales d'action. En fonction des axes, le coût d'investissement sera à déterminer après un diagnostic précis de la situation. C'est pourquoi le tableau ci-dessous annonce uniquement les grandes lignes d'investissement «estimé» à l'instant T.

Enjeux N°1 : Développer et moderniser le loisir pêche à l'échelle départementale	Investissement
Axe N°2 : Développement de l'application « pêche62»	30 000 €
Axe N°3 : Simplifier l'accès aux parcours de pêche (Signalétique)	50 000 €
Axe N°4 : Optimiser et labelliser les sites de pêche fédéraux (aménagement en fonction du label, signalétique...)	A définir en fonction des sites retenus
Axe N°7 : Optimiser et développer le réseau des dépositaires (équipement des dépositaires de matériel de vente tel que les offices de Tourisme)	41 000 €
Axe N°9 : Optimiser l'accès au loisir pêche aux personnes en situation de handicap (aménagement de site, PMR...)	20 000 €
Axe N°10 : Elaborer des fiches « Tour Operator » dédiées aux techniques de pêche	25 000 €
Total investissement	166 000 €



A person is fishing by a lake. They are wearing a white t-shirt, olive green shorts, and a brown cap. They are holding a fishing rod that is angled upwards. In the foreground, there are green bushes with small white flowers. To the right, there is a fishing rig on a tripod stand. In the bottom right corner, there is a small table with a kettle and a cup. The background is a dense forest of green trees.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des Offices de Tourisme du Pas-de-Calais



Office de Tourisme
Le Bailliage BP 43 62921 AIRE-SUR-LA-LYS
Tél. 03 21 39 65 66
E-mail : tourisme.airelys@wanadoo.fr
Site internet : www.tourisme-saintomer.com



SI de la vallée de la Course et ses affluents
1 Place de la Mairie 62170 BEUSSENT
Tél. 03.21.90.68.64
E-mail : chevre.feuillette@wanadoo.fr
Site internet : www.valledelacourse.com



Maison du tourisme
de la Terre des 2 Caps 62164 AMBLETEUSE
Tél. 0.820.207.600
E-mail : tourisme@terredes2caps.com
Site internet : www.tourisme-terredes2caps.fr



Syndicat d'Initiative
Mairie 62770 BLANGY-SUR-TERNOISE
Tél. 03 21 41 92 38
E-mail : ot-blangysurternoise@pas-de-calais.com



Office de Tourisme Ardrésis
Vallée de la hem
Chapelle des Carmes BP 3 62610 ARDRES
Tél. 03 21 35 28 51
E-mail : ardres.officedetourisme@wanadoo.fr
Site internet : www.ardres-tourisme.fr



Office de Tourisme
Parvis de Nausicaa BP 187 62203 BOULOGNE-SUR-MER
Tél. 03 21 10 88 10
E-mail : info@tourisme-boulognesurmer.com
Site internet : www.tourisme-boulognesurmer.com
Tél. 03 21 47 18 55
E-mail : ot.frevent@wanadoo.fr



Maison du Tourisme d'Arques
Place Roger Salengro 62510 ARQUES
Tél. 03 21 88 59 00
E-mail : arques.tourisme@wanadoo.fr
Site internet : www.ville-arques.fr



Antenne de la maison du tourisme
119 rue du conseil de l'Europe
62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE
Tél. 03 21 61 49 00
E-mail : maisontourisme-bethune@laposte.net
Site internet : www.tourisme-artoiscomm.fr



Office de Tourisme
Hôtel de Ville Place des Héros 62000 ARRAS
Tél. 03 21 51 26 95
E-mail : arras.tourisme@wanadoo.fr
Site internet : www.ot-arras.fr



Office de Tourisme Intercommunal
Calais Côte d'Opale
12 Bd Clémenceau 62100 CALAIS
Tél : 03 21 96 62 40
Fax : 03 21 96 01 92
E-mail : calaiscotedopale@wanadoo.fr
Site internet : www.calais-cotedopale.com



Office de Tourisme
24, rue Charles VI 62310 AZINCOURT
Tél. 03 21 47 27 53
E-mail : ot-azincourt@nordnet.fr
Site internet : www.azincourt-medieval.com



Office de Tourisme
de Stella-Plage / Cucq Trépiéd
1397, place des Etats-Unis Résidence Panicaut
62780 CUCQ
Tél. 03 21 09 04 32
E-mail : contact@stella-plage.fr
Site internet : www.stella-plage.fr



Office de Tourisme du Seuil de l'Artois
31 place Faidherbe 62450 BAPAUME
Tél. 03 21 59 89 84
E-mail : si-sa@wanadoo.fr
Site internet : www.si-sa.asso.fr



Office de Tourisme
41 Bis Rue des Potiers BP 41 62240 DESVRES
Tél. 03 21 92 09 09
E-mail : ot@cc-regiondesvres.fr
Site internet : www.payfaiencevres.fr



Office de Tourisme
5 Avenue Francis Tattegrain - BP 31 62601 BERCK
Tél. 03 21 09 50 00
E-mail : office.tourisme.berck@wanadoo.fr
Site internet : www.opale-sud.com



Syndicat d'initiative
4, rue de la Mairie 62910 EPERLECQUES
Tél. 03 21 95 66 25
E-mail : ot-si-eperlecques@tele2.fr



Office de Tourisme intercommunal
de Béthune-Bruay
42/48 Rue St Pry 62400 BETHUNE
Tél. 03 21 57 25 47
E-mail : maisontourisme-bethune@laposte.net
Site internet : www.tourisme-artoiscomm.fr

 Office de Tourisme
Place Albert Bécard
Hôtel de Ville 62224 EQUIHEN-PLAGE
Tél. 03 21 99 05 43
E-mail : mairie.equihen.plage@wanadoo.fr
Site internet : www.ville-equihen-plage.fr

 Office de Tourisme
Bd Bigot Desceliers La Corderie BP 102
62630 ETAPLES
Tél. 03 21 09 56 94
E-mail : contat@etaples-tourisme.com
Site internet : www.etaples-tourisme.com

 Office de Tourisme
39 rue de St-Omer 62560 FAUQUEMBERGUES
Tél. 03 21 38 38 51
E-mail : tourisme@cccfaquembergues.fr
Site internet : www.cccfaquembergues.fr

 Offices de Tourisme FRUGES FREVENT
12, rue Wilson 62270 FREVENT
Place du général de Gaulle Hôtel de Ville
62310 FRUGES
Tél. 03 21 04 02 65
E-mail : ot-fruges@nordnet.fr

 Office de Tourisme des Trois Pays
14, rue Clémenceau BP 45 62340 GUINES
Tél. 03 21 35 73 73
E-mail : ot.troispays@wanadoo.fr
Site internet : www.tourisme-3pays.com

 Office de tourisme
476 Avenue François 1er 62152 HARDELLOT
Tél. 03 21 83 51 02
E-mail : contact@hardelot.fr
Site internet : www.hardelot.info

 Office de Tourisme des 7 vallées
Place d'Armes Hôtel de Ville 62140 HESDIN
Tél. 03 21 86 19 19
E-mail : contact@tourisme-7vallees.com
Site internet : www.tourisme7vallees.com

 Office de Tourisme
14 Grand'Place 62650 HUCQUELIERS
Tél. 03 21 81 98 14
E-mail : contact@ot-hucqueliers.com
Site internet : www.ot-hucqueliers.com

 Office de Tourisme
Rue Raymond Poincaré 62480 LE PORTEL PLAGE
Tél. 03 21 31 45 93
E-mail : info@ot-leportel-plage.com
Site internet : www.ot-leportel-plage.com

 Office de Tourisme
Place de l'Hermitage
Palais de l'Europe 62520 LE TOUQUET-PARIS-PLAGE
Tél. 03 21 06 72 00
E-mail : contact@letouquet.com
Site internet : www.letouquet.com

 Office de tourisme de l'Artois à la Gohelle
26, rue de la Paix 62300 LENS
Tél. 03 21 67 66 66
E-mail : info@tourisme-lenslievin.fr
Site internet : www.tourisme-lenslievin.fr

 Office de Tourisme du Pays de la Lys Romane
4 Place Roger Salengro BP 44 62190 LILLERS
Tél. 03 21 25 26 71
E-mail : tourismepaysdelalysromane@orange.fr
Site internet : www.tourismepaysdelalysromane.com

 Office de Tourisme du Pays de Lumbres
Rue François Cousin
Ancienne gare SNCF 62380 LUMBRES
Tél. 03 21 93 45 46
E-mail : otlumbres@pays-de-lumbres.com
Site internet : www.pays-de-lumbres.com

 Maison du tourisme de la Terre des 2 Caps
13/15 Place Louis le Sénéchal 62250 MARQUISE
Tél. 0.820.207.600
E-mail : otmarquise@wanadoo.fr
Site internet : www.tourisme-terredes2caps.fr

 Office de Tourisme
Place de la Chapelle 62155 MERLIMONT
Tél. 03 21 94 32 90
E-mail : ot.merlimont@wanadoo.fr
Site internet : www.merlimont.fr

 Office de Tourisme
de Montreuil sur Mer et ses vallées
21, rue Carnot - BP 13 62170 MONTREUIL
Tél. 03 21 06 04 27
E-mail : accueil@tourisme-montreuillois.com
Site internet : www.tourisme-montreuil.com

 Syndicat d'Initiative
1 Grand'Place 62760 PAS EN ARTOIS
Tél. 03 21 60 15 02
E-mail : info@ville-arras.fr
Site internet : www.ot-artois-sud.com

 Office de Tourisme
152 route de Merlimont 62180 RANG DU FLIERS
Tél. 03 21 84 34 00
E-mail : ot-rangdufliers@wanadoo.fr
Site internet : www.ot-rangdufliers.com

 Office de Tourisme
de la Région de Saint-Omer
4 Rue du Lion d'or 62500 SAINT OMER
Tél. 03 21 98 08 51
E-mail : contact@tourisme-saintomer.com
Site internet : www.tourisme-saintomer.com

 Office de Tourisme
BP 40109 62166 SAINT-POL-SUR-TERNOISE
Tél. 03 21 47 08 08
E-mail : otsaintpol@nordnet.com
Site internet : www.ternois-tourisme.com

 Office de Tourisme
Rue de Desvres 62830 SAMER
Tél. 03 21 87 10 42
E-mail : officetourisme.samer@wanadoo.fr
Site internet : www.ville-samer.fr

 Office de Tourisme
Place de la mairie - musée archéologique
62129 THEROUANNE
Tél. 03 21 93 81 22
E-mail : therouanne.mairie@wanadoo.fr

 Office de Tourisme
Quai Alfred Giard - BP 33 62930 WIMEREUX
Tél. 03 21 83 27 17
E-mail : officedetourisme.wimereux@orange.fr
Site internet : www.wimereux-tourisme.fr

 Office de Tourisme de la Terre des 2 Caps
Place de la Mairie 62179 WISSANT
Tél. 0 820 207 600
E-mail : tourisme@terredes2caps.com
Site internet : www.tourisme-terredes2caps.com

Annexe 2 : Listing des hébergements labellisés pêche



Commune	Structure	Type	Adresse	Tél. / Email / Site internet
Eps-Herbeval	Gîte Babouchka	Gîte 	1042, rue de Boyaval 62134 Eps-Herbeval	03 21 41 00 61 www.gites-de-france-pas-de-calais.fr
Gauchin-Verloingt	Le Manoir du Loubarré	Chambres d'hôte - Gîte	550, rue des Montifaux 62130 Gauchin-Verloingt	03 21 03 05 05 mcvion.loubarre@wanadoo.fr www.loubarre.com
Hesdin	Hypnos	Hôtel	22, rue d'Arras 62140 Hesdin	03 21 86 80 21 reservation@hotelhypnos.fr
Huby-St-Leu	Manoir de la Canche	Village Vacances	30 Rue Fernand Lemercier, 62140 Huby-Saint-Leu	03 74 20 00 14 www.lemanoirdelacanche.com
Teneur	La Verte Colline	Camping	11 Rue d'Heuchin, 62134 Teneur	06 33 35 06 89 campinglavertecolline@yahoo.fr www.campinglavertecolline.com

Annexe 3 : Listing des Ateliers Pêche Nature

Commune	Nom	Contact	Coordonnées
MARQUISE	APN de Marquise en partenariat avec le Club Mouche de Wimille	M. POHIER (Responsable)	06 21 39 21 43 clubdepechemouchewimille@gmail.com
MONTREUIL	L'Amicale des Pêcheurs à la Ligne	M. LEFEBVRE (Président)	03 21 81 51 27 ou 06 08 94 73 12
SAINTE-OMER	La Concorde	M. ROLLET (Responsable)	03 21 39 78 69
SAINTE-VENANT	Le Brochet Saint-Venantais	M. HONNART (Président)	03 21 02 31 22

Plus d'informations sur les clubs et structures de pêche présents dans le Pas-de-Calais sur notre site internet www.peche62.fr ou en scannant le QR code ci-contre





*«Pêcher, ce n'est pas seulement tenir une canne à pêche !
C'est aussi s'engager en faveur des milieux aquatiques,
gérer, partager et préserver un patrimoine exceptionnel,
rechercher de la fonctionnalité écologique, sensibiliser
à la préservation de l'environnement et des espèces qui
nous informent sur la qualité de l'eau, cet élément vital
dont nous sommes issus et dont nous dépendons tous.»*



Pascal SAILLIOT,
Président de la Fédération du
Pas-de-Calais pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique.

www.peche62.fr

Crédits photos: FNPF - Laurent Madelon - FDAAPPMA62